

# Sa Majesté le Roi préside un Conseil des ministres

*Examen des orientations générales du projet de loi de Finances, approbation de projets de décrets relatifs au domaine militaire, accords internationaux et nominations dans des fonctions supérieures*

Pages 2-3



# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 10342

Lundi 21 Octobre 2024

## Quand Staffan de Mistura rame à rebours

*Moussaoui Ajlaoui : L'envoyé personnel du SG de l'ONU n'est absolument pas la personne idoine pour gérer un dossier comme celui du Sahara marocain*



### Driss Lachgar invité du programme "Nokta ila Satr"

Le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachgar, sera l'invité de l'émission « Nokta ila Satr » (Un point à la ligne).

Ce programme sera diffusé sur Al Oula ce mardi à partir de 22h30.



Pages 4-5-6

الاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية  
+CH+ +SCH+ +CV.BB+ CRASA.B  
Union Socialiste des Forces Populaires

الانتخابات التشريعية الجزئية  
دائرة خريبكة

دكتور في الحقوق  
إمبار بمجلس النواب  
معلق بالمجلس الأعلى  
للثروة والتكوين  
بمستشفى جامع  
بجامعة أبي الجمعة  
رئيس جمعية مناصرة  
مواطنة فرع الاتحاد الاشتراكي  
بأبي الجمعة

22  
أكتوبر  
2024

السعيد  
المسكينيني  
دعيتنا من أجل التغيير  
دعيتنا من أجل تنمية الإقليم  
موتوا على مرشح الاتحاد الاشتراكي  
بوضع علامة X على رمز الوحدة

# Sa Majesté le Roi préside un Conseil des ministres

*Examen des orientations générales du projet de loi de finances, approbation de projets de décrets relatifs au domaine militaire, accords internationaux et nominations dans des fonctions supérieures*

## Actualité

*Un Conseil des ministres consacré à l'examen des orientations générales du projet de loi de finances pour l'année 2025 et à l'approbation de projets de décret relatifs au domaine militaire, ainsi que de plusieurs accords internationaux et d'une série de nominations dans des fonctions supérieures, indique un communiqué du porte-parole du Palais Royal. En voici la traduction :*

"Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a présidé, ce vendredi 18 octobre 2024, correspondant au 14 Rabii II 1446 H, au Palais Royal à Rabat, un Conseil des ministres consacré à l'examen des orientations générales du Projet de loi de finances pour l'année 2025 et à l'approbation de projets de décrets relatifs au domaine militaire, ainsi que de plusieurs accords internationaux et d'une série de nominations dans des fonctions supérieures. Au début des travaux du Conseil, et conformément aux dispositions de l'article 49 de la Constitution, Madame la ministre de l'Économie et des Finances a présenté devant Sa Majesté le Roi un exposé sur les grandes lignes du projet de loi de finances pour l'année 2025.

La ministre a souligné que la préparation de ce projet intervient dans un contexte international difficile, marqué par la poursuite des tensions géopolitiques et l'accentuation des crises climatiques. En dépit de cette conjoncture, le Maroc a été en mesure, sous la conduite clairvoyante de Sa Majesté le Roi, que Dieu Le préserve, de poursuivre les réformes économiques et sociales, tout en préservant la soutenabilité des équilibres marocainoéconomiques, le taux de croissance devant s'établir à 3,3% en 2024.

La ministre a ajouté que le projet de loi de finances s'articule autour de quatre priorités, chacune agissant comme un levier pour consolider la cohésion sociale, immuniser la souveraineté économique et réunir les conditions nécessaires à l'épanouissement des générations futures.

**Premièrement :** la poursuite du renforcement des piliers de l'État social, à travers notamment une mise en œuvre harmonieuse et efficace du chantier de la généralisation de la protection sociale. En effet, après la généralisation de l'Assurance Maladie Obligatoire de base, il sera procédé au parachèvement du chantier de l'Aide sociale directe, dont le nombre de bénéficiaires a atteint environ 4 millions de ménages et ce, de pair avec la poursuite de la réforme du système de santé.



Seront également poursuivis la mise en œuvre de la feuille de route de la réforme du système éducatif, ainsi que le soutien au dialogue social, en plus du parachèvement de la réalisation des différents chantiers du programme de reconstruction et de réhabilitation générale des zones sinistrées par le séisme d'Al Haouz et la réhabilitation des zones touchées par les inondations dans le sud-est du Royaume.

**Deuxièmement :** la consolidation de la dynamique de l'investissement et de la création d'emplois, conformément aux Hautes Instructions Royales, à travers la stimulation de l'investissement privé et la mise en œuvre de la Charte de l'investissement, avec un accent particulier sur l'accélération du processus d'approbation des

projets d'investissement et sur l'amélioration continue du climat des affaires. Il sera également procédé au soutien de l'investissement public et à la poursuite des chantiers structurants en cours de réalisation, notamment la stratégie Génération Green, les projets liés à la filière hydrogène vert, la transition vers les énergies propres et la feuille de route du secteur touristique, tout en veillant à placer la gestion des ressources hydriques au centre des priorités, à accélérer la mise en œuvre du programme national d'Approvisionnement en Eau potable et d'irrigation et à accorder une importance capitale à la mise en œuvre des méga-projets liés aux préparatifs à l'accueil de la Coupe du Monde 2030.

En parallèle, il sera procédé à la mise

en œuvre d'une Feuille de route concrète pour la promotion de l'emploi, selon une approche intégrée et multidimensionnelle visant à stimuler la dynamique d'investissement notamment dans les secteurs à fort impact en création des emplois, parallèlement au renforcement du soutien aux très petites, petites et moyennes entreprises et l'optimisation de l'impact des programmes actifs de l'emploi, outre l'atténuation des effets de la sécheresse sur l'emploi en milieu rural.

**Troisièmement :** la poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles, à leur tête la réforme du système de la justice, à travers le parachèvement des cadres législatif et réglementaire liés à la mise en œuvre de cette réforme, la poursuite des

efforts pour la généralisation des tribunaux de famille et la modernisation de l'administration judiciaire ainsi que sa transformation digitale. Il sera aussi question de poursuivre la mise en œuvre de la régionalisation avancée et de la réforme des établissements et entreprises publics, à travers notamment l'implémentation des orientations stratégiques de la politique actionnariale de l'État.

Il est également question d'œuvrer à la réforme de la loi organique relative à la Loi de Finances et de poursuivre la mise en œuvre de la loi relative à la réforme fiscale.

**Quatrièmement :** la préservation de la soutenabilité des finances publiques, à travers la mise en place des mesures nécessaires pour assurer le rétablissement progressif des équilibres financiers et le financement nécessaire des chantiers programmés, tout en veillant à réduire le déficit budgétaire et à reconstituer les marges financières nécessaires à l'effet de faire face aux risques et aux crises éventuelles futures.

La ministre a souligné que les orientations générales du Projet de Loi de Finances visent à maximiser les retombées des stratégies menées sur le processus de développement de notre pays et à réaliser un rebond économique substantiel, avec un taux de croissance de 4,6% en 2025 et un taux d'inflation limité à 2%. Après l'approbation par le Conseil des ministres des orientations générales du projet de loi de finances pour l'année 2025, il a été procédé à l'adoption de sept projets de décrets relatifs au domaine militaire.

Il s'agit des projets de décret modifiant les décrets fixant les modalités d'application des dispositions du Statut particulier des personnels des Forces Auxiliaires, du Statut particulier du personnel de la Protection Civile et des médecins en fonction à la Direction Générale de la Protection Civile et aux services extérieurs qui en relèvent, le traitement des personnels militaires à solde mensuelle des Forces Armées Royales et le régime de solde, alimentation et frais de déplacement des militaires à solde spéciale progressive des FAR. Ces quatre projets, qui interviennent dans le cadre de l'attention particulière que Sa Majesté le Roi, Chef Suprême et Chef d'Etat-Major Général des FAR, accorde à la promotion des conditions sociales et matérielles de ces Forces, ont pour objectif d'augmenter les soldes des membres des Forces Auxiliaires, de la Protection Civile, des Forces Armées Royales et de la Gendarmerie Royale, à l'instar des augmentations décidées au profit de l'ensemble des fonctionnaires dans le cadre du dialogue social.

Les trois autres projets de décrets sont relatifs au recours, par les entités ou infrastructures d'importance vitale disposant de systèmes d'informa-

tion sensibles ou de données sensibles, aux prestataires de services Cloud, ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement des formations hospitalières des Forces Armées Royales et à l'indemnité d'expédition au profit de certains militaires.

Dans le cadre du renforcement des relations unissant le Maroc et plusieurs pays frères et amis, de la consolidation de son positionnement et de la mise en œuvre de ses engagements aux niveaux continental et international, le Conseil des ministres a adopté dix-neuf conventions internationales, dont seize bilatérales et trois multilatérales. Les conventions bilatérales portent sur la promotion et la protection réciproque des investissements, le renforcement de la coopération dans les domaines judiciaire, de la pêche maritime, du tourisme, de l'assistance mutuelle administrative en matière douanière, du transport international routier et des services aériens.

Treize de ces conventions internationales bilatérales sont programmées avec six pays africains dans le cadre des Commissions mixtes tenues à Dakhla, au Sahara marocain.

Les conventions multilatérales portent sur l'établissement du siège permanent de l'Institut Panafricain pour le développement (IPD) à Dakhla, les facilités et avantages de la Direction Régionale Afrique du Nord et du Bureau national de l'Agence Universitaire de la Francophonie au Maroc, ainsi que sur l'accord se rapportant à la convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

Et conformément aux dispositions de l'article 49 de la Constitution, sur proposition du Chef du gouvernement et à l'initiative du ministre de l'Intérieur, Sa Majesté le Roi, que Dieu Le glorifie, a bien voulu nommer nombre de Walis et de Gouverneurs à l'Administration centrale et territoriale.

Il s'agit de : - M. Mouaad Jamai, Wali de la Région de Fès-Meknès, Gouverneur de la préfecture de Fès.

- M. Khatib El Hebil, Wali de la région de l'Oriental, Gouverneur de la préfecture d'Oujda-Angad.

- M. Essaid Zniber, Wali de la région de Drâa-Tafilalet, Gouverneur de la province d'Er-rachidia.

- M. Mohamed Benribag, Wali de la région de Béni Mellal-Khénifra, Gouverneur de la province de Béni Mellal.

- M. Mhamed Atfaoui, Gouverneur de la province d'El Jadida.

- M. Mustapha Ennouhi, Gouverneur de la

préfecture de Skhirate-Témara.

- M. Abdelhamid El Mazid, Gouverneur de la province de Kénitra.

- M. Mohammed Fettah, Gouverneur de la province de Safi.

- M. Mabrouk Tabet, Gouverneur de la province de Taroudant.

- M. Mohamed Samir El Khamlichi, Gouverneur de la province de Moulay Yacoub.

- M. Abderrahmane El Jaouhari, Gouverneur de la province de Tiznit.

- M. Chakib Belkaid, Gouverneur de la province de Jerada.

- M. El Hassan Benkhay, Gouverneur de la province d'Azilal.

- M. Abdallah Chater, Gouverneur de la province de Tan Tan.

- M. Mohammed Rochdy, gouverneur de la province d'Aousserd.

- M. Abdelhak Hamdaoui, gouverneur de la province de la préfecture d'arrondissement d'Al Fida-Mers Sultan.

- M. Abdellatif Ennahli, gouverneur de la province de Khémisset.

- M. Jalal Benhayoun, gouverneur de la province de Nouaceur.

- M. Driss Misbah, gouverneur de la province d'Ifrane.

- M. Allal El Baz, gouverneur de la province de Boulemane.

- M. Badr Boussif, gouverneur de la province de Taourirt.

- M. Abdeslam El Hattach, gouverneur de la province de Guercif.

- M. Abdeslam Frindou, gouverneur de la province de Driouch.

- M. Mohammed Adil Hourane, gouverneur de la province de Khénifra. - M. Driss Rubio, gouverneur de la province de Sidi Slimane.

- M. Abdelwahab Fadhil, gouverneur de la province de Midelt.

- M. Ibrahim Boutoumilate, gouverneur de la province d'Es-Semara

- M. Mohamed Taouss, gouverneur de la préfecture d'arrondissements d'Ain-Sebaâ-Hay Mohammadi. Et à l'Administration centrale, Sa Majesté le Roi a bien voulu nommer :

- M. Jelloul Samsseme, Wali, Directeur Général des collectivités territoriales.

- M. Hassan Mzerna, gouverneur, Directeur des Affaires rurales. Et sur proposition du Chef du Gouvernement, et à l'initiative du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et de Marocains résidant à l'étranger, Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, a nommé nombre d'ambassadeurs du Souverain auprès de plusieurs pays frères et amis.

Il s'agit de :

- M. Othman El Ferdaous, ambassadeur auprès de la République de Côte d'Ivoire;

- M. Abdelkader El Jamoussi, Ambassadeur auprès de la République de Cameroun; - M. Mustapha El Alami Fellouss, ambassadeur auprès de la République centrafricaine;

- Mme Najoua El Berrak, ambassadeur auprès de la République du Congo.

- M. Mohammed Iboumraten, ambassadeur auprès de la République du Niger;

- M. Ahmed Rida Chami, ambassadeur auprès de l'Union Européenne;

- Mme Fatiha Ayadi, ambassadeur auprès du Danemark;

- M. Omar Amghar, ambassadeur auprès de la République de Serbie;

- M. Redouane Adghoghi, ambassadeur auprès de la République de Bulgarie; - M. Majid Halim, ambassadeur auprès de la Malaisie;

- M. Redouane Houssaini, ambassadeur auprès de la République d'Indonésie;

- Mme Boutaina El Kerloudi, ambassadeur auprès de la République du Bangladesh;

- M. Younes Dirhoussi, ambassadeur auprès de Saint Lucie.

Et sur proposition du Chef du gouvernement et à l'initiative de la ministre de l'Economie et des Finances, Sa Majesté le Roi a nommé :

- M. Nouaman Al Aissami, directeur du Fonds de Solidarité contre les Événements catastrophiques. Et sur proposition du Chef du gouvernement et à l'initiative du ministre de la Santé et de la Protection sociale, Sa Majesté le Roi, que Dieu Le Préserve, a bien voulu nommer :

- M. Mustapha Aboumarouf, président de la Haute Autorité de Santé;

- M. Samir Ahid, Directeur de l'Agence marocaine du médicament et des produits de santé;

- M. Kamal Doghmi, Directeur de l'Agence marocaine du sang et de ses dérivés.

Et sur proposition du Chef du gouvernement et à l'initiative du ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Sa Majesté le Roi a nommé :

- Mme Latifa Moftaqir, Directrice d'Archives du Maroc.

- M. Rahal Boubrik, Directeur de l'Institut Royal pour la recherche sur l'Histoire du Maroc. Et sur proposition du Chef du gouvernement et à l'initiative du ministre délégué auprès de la ministre de l'Economie et des Finances chargé du Budget, Sa Majesté le Roi a nommé :

- M. Said Laith, Directeur général de l'Agence du développement du Haut Atlas.

- Mme Wafaa Jemali, Directrice générale de l'Agence nationale du Soutien social.

## Communiqué du Cabinet Royal

Voici un communiqué du Cabinet Royal : "Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a reçu, ce vendredi

18 octobre 2024 au Palais Royal à Rabat, M. Chakib Benmoussa que le Souverain a nommé Haut Commissaire au Plan.

SM le Roi Mohammed VI, que Dieu Le Glorifie, a également reçu M. Ahmed Lahlimi Alami, ancien Haut

Commissaire au Plan, que le Souverain a décoré du Grand Cordon du Wissam Al Arch".



# Quand Staffan de Mistura rame à rebours

*Moussaoui Ajlaoui : l'envoyé personnel du SG de l'ONU n'est absolument pas la personne idoine pour gérer un dossier comme celui du Sahara marocain*



C'est une tempête dans un verre d'eau. C'est le moins qu'on puisse dire du tapage médiatique orchestré par les ennemis du Maroc à propos d'une proposition surannée pour régler la question du Sahara marocain que l'Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU, Staffan de Mistura, aurait soufflée lors de ses consultations avec les parties concernées par ce dossier artificiel.

L'agence de presse, Reuters, a relayé que Staffan de Mistura a présenté lors d'un briefing à huis clos au Conseil de sécurité de l'ONU une proposition remontant à 2002 concernant la partition du Sahara entre le Maroc et les séparatistes du Polisario comme l'une des solutions pour résoudre définitivement ce conflit, soulignant que ni le Maroc ni les pantins polissariens n'ont accepté la proposition et indiquant à ce stade que le Secrétaire général de l'ONU devrait reconsidérer l'opportunité de son rôle d'envoyé personnel si aucun progrès n'est réalisé au cours des six prochains mois.

A rappeler que cette idée farfelue a été proposée par la junte militaire algérienne, en prenant le contrepied du principe d'autodétermination qu'elle claironne sur tous les toits, par le biais

de son ancien président Abdelaziz Bouffekka, le 2 novembre 2001, à Houston, à l'envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU, James Baker, comme cela est consigné dans le rapport du secrétaire général du 19 février 2002, paragraphe 2.

Pis encore, l'ancien ambassadeur algérien Abdellah Baali a adressé, le 22 juillet 2002, une lettre au président du Conseil de sécurité dans laquelle il indique que l'Algérie demeure disposée à examiner la proposition concernant une possible partition du territoire du Sahara à laquelle le Maroc a opposée un niyet catégorique.

«Staffan de Mistura n'est absolument pas la personne idoine pour gérer un dossier comme celui du Sahara marocain», a martelé Moussaoui Ajlaoui, expert-associé à Ames-Center dans une déclaration à Libé.

«Dans toutes les missions internationales qu'il a gérées notamment en Syrie, en Irak et en Afghanistan, le diplomate italo-suédois a échoué, car c'est un personnage qui cherche midi à quatorze heures», a encore souligné le chercheur marocain spécialiste des affaires africaines et de la question du Sahara, tout en affirmant que «la proposition que Staffan de Mistura aurait abordée —à supposer que cela soit vrai— est une

fuite en avant et une reconnaissance de défaite. Il semble que sa mission ne peut excéder six mois. Car au lieu d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité et la feuille de route qui lui a été fixée depuis sa nomination en 2021 et qui met l'accent sur la solution politique, Staffan de Mistura semble agir à rebours».

Il convient de noter que Staffan de



*Dans toutes les missions internationales que de Mistura a gérées, le diplomate italo-suédois a échoué, car c'est un personnage qui cherche midi à quatorze heures, dicit Ajlaoui*

Mistura a été nommé à ce poste par Antonio Guterres en octobre 2021 succédant à l'ancien président allemand, Horst Köhler, qui avait jeté l'éponge en mai 2019.

«Malgré les reproches qu'on pourrait adresser à Staffan de Mistura lors de sa gestion de dossiers internationaux antérieurs, je pense que s'il veut vraiment réussir sa mission dans la gestion du dossier du Sahara, il devrait appliquer à la lettre les résolutions du Conseil de sécurité et les rapports du Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a affirmé à cette époque Moussaoui Ajlaoui, tout en expliquant que le S.G de l'ONU a déjà défini dans ses rapports au moins depuis 2019 une feuille de route pour la résolution du conflit du Sahara, laquelle indique que la solution ne peut être que politique, tout en balayant du revers de la main l'option du référendum jugée comme obsolète et irréalisable et qu'on ne peut atteindre cette solution politique que par l'implication des quatre parties dans cette affaire, à savoir le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et le Polisario.

Et le chercheur marocain a encore fait savoir que «Staffan de Mistura n'a d'autre choix que de mettre en œuvre cette feuille de route fixée par le Conseil de sécurité et le Secrétaire général, sinon il risquerait de s'enliser dans ce conflit. Personnellement, j'espère que Staffan de Mistura ne reproduira pas ce qu'a fait Christopher Ross (nommé en janvier 2009 comme envoyé personnel du S.G de l'ONU pour le Sahara et qui a démissionné de ce poste en mars 2017), qui, au lieu de chercher une solution à ce conflit, a essayé de le pérenniser probablement pour des raisons pécuniaires».

Par ailleurs, le porte-parole adjoint de l'ONU, Farhan Haq, a affirmé, vendredi dernier, qu'il ne qualifierait pas «la partition du Sahara» de proposition.

Répondant à des questions à propos de l'information relayée par Reuters, Farhan Haq a déclaré : «Je ne qualifierais pas cela d'une proposition. Je dirais simplement que l'envoyé personnel a essentiellement informé le Conseil de sécurité de son travail sur le dossier du Sahara et qu'il se réjouit de collaborer avec toutes les parties concernées pour faire avancer le processus de manière constructive dans la période précédant les prochaines consultations étroites, qui devraient avoir lieu en avril 2025, et de rendre compte de tout éventuel progrès».

D'après le porte-parole adjoint de l'ONU, «a question est de voir ce que les membres du Conseil et les parties (au conflit) eux-mêmes veulent adopter comme voie à suivre pour le Sahara».

**Mourad Tabet**

# La dynamique du développement socioéconomique au Sahara marocain consacrée par le SG de l'ONU



Pour la 8ème fois, le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a mis en exergue, dans son rapport annuel adressé aux membres du Conseil de sécurité sur le Sahara, la dynamique du développe-

ment socio-économique et structurel au Sahara marocain.

La consécration du modèle de développement socio-économique au Sahara marocain reconnaît les efforts déployés par le Royaume pour la mise en place d'un déve-

loppement durable et responsable, conciliant la création de richesses, l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement et la promotion de la culture locale.

Ainsi, M. Guterres a mis l'accent sur la dynamique en cours du

développement socioéconomique et infrastructurel au Sahara marocain, ainsi que l'investissement continu du Maroc dans ses provinces sahariennes.

Le rapport relève que le Royaume a continué à intensifier le développement des infrastructures, des projets d'énergie renouvelable et des activités commerciales. Il a fait référence à ce propos à l'inauguration du nouveau pont majeur, le Grand pont sur l'Oued Sakia Al Hamra, le 29 juillet 2024, en marge de la commémoration du 24e anniversaire de l'accession de Sa Majesté le Roi Mohammed VI au Trône de Ses glorieux Ancêtres.

Par ailleurs, le nouveau modèle de développement du Royaume a été mis en avant dans le rapport du SG de l'ONU. Ce modèle est "axé sur le développement durable et la création d'opportunités d'emploi en exploitant les ressources naturelles et en favorisant la participation locale", selon la même source.

A rappeler que depuis 2016, le secrétaire général de l'ONU consacre une partie de son rapport aux investissements du Maroc dans le développement socioéconomique et infrastructurel de son Sahara, au bénéfice des populations locales.

## Dynamique des ouvertures de consulats généraux au Sahara marocain

Dans son rapport annuel sur le Sahara marocain aux membres du Conseil de sécurité, le Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a signalé l'ouverture, le 14 août dernier, d'un consulat général du Tchad à Dakhla, le 29ème dans les provinces du Sud, ce qui représente environ 42% de la part des pays africains.

Cette référence intervient dans un contexte international où plus d'une centaine de pays ont exprimé leur soutien au plan d'autonomie proposé par le Maroc, comme seule solution pour le règlement du différend régional autour du Sahara marocain.

Pour la troisième année consécutive, le rapport du Secrétaire général fait état de la poursuite de la dynamique d'ouverture de consulats généraux dans les provinces du Sud du Maroc, soulignant non seulement l'ampleur du soutien international à la marocanité du Sahara, mais aussi le caractère attractif du développement économique engagé par le Maroc, motivant l'ouverture de ces représentations dans cette partie du Royaume.

Cette dynamique diplomatique, reflétée dans le rapport du Secrétaire général aux membres du Conseil de sécurité, renforce et conforte la position du Maroc sur la scène internationale, démontrant ainsi que le Sahara marocain s'impose de plus en plus comme un pôle de développement et de stabilité pour les régions méditerranéennes, atlantiques et africaines.

## Antonio Guterres informe le Conseil de sécurité de l'Initiative Royale pour le désenclavement des pays du Sahel

Pour la première fois, le Secrétaire général de l'ONU a mis en exergue dans son rapport annuel sur le Sahara marocain, la vision Royale "pour que la côte atlantique devienne une porte d'entrée pour le commerce et l'intégration économique avec l'Afrique et les Amériques en facilitant l'accès des pays de la région du Sahel à l'Atlantique".

En se référant au discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, prononcé à l'occasion du 48ème anniversaire de la Marche Verte en novembre 2023, M. Guterres a informé les membres du Conseil de sécurité de l'Initiative du Maroc visant le renforcement du rôle du Sahara marocain en tant que hub économique régional, facilitant les échanges entre l'Afrique subsaharienne et le reste du monde.

Ainsi, les membres du Conseil de sécurité sont en mesure de découvrir, preuve à l'appui, les efforts sérieux et crédibles du Royaume du Maroc, sous l'égide de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en faveur d'une démarche de coopération régionale et de développement qui apporte des solutions au-delà d'une approche purement sécuritaire ou militaire, et offrant aux pays



africains, notamment les pays sahéliers enclavés, un accès aux infrastructures routières, portuaires et ferroviaires du Maroc.

Le rapport du Secrétaire général est une promotion diplomatique forte qui permettra à l'appareil exécutif de l'ONU d'investir dans la stratégie Royale atlantique, basée sur une coopération Sud-Sud solidaire avec ses voisins africains, en vue de sa reconnaissance formelle et son incorporation dans les politiques et projets de l'ONU.

# La 4<sup>ème</sup> Commission de l'AG de l'ONU réitère son soutien au processus politique onusien sur le Sahara marocain



La Quatrième Commission de l'Assemblée générale de l'ONU vient d'adopter sans vote une résolution réitérant son soutien au processus politique mené sous les auspices exclusives des Nations unies pour le règlement du différend régional autour du Sahara marocain.

La résolution appelle l'ensemble des parties à coopérer pleinement avec le Secrétaire général de l'ONU pour parvenir à une solution politique à ce différend régional sur la base des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité depuis 2007.

Elle soutient ainsi le processus politique basé sur les résolutions du Conseil de sécurité adoptées depuis 2007, en vue de parvenir à une solution "politique juste, durable et mutuellement acceptable" à la question du Sahara marocain.

Le document, adopté jeudi, loue les efforts déployés dans ce sens, et invite toutes les parties à coopérer pleinement avec le Secrétaire général, et les unes avec les autres, afin de parvenir à une "solution politique qui soit mutuellement acceptable".

Cette résolution, à l'instar de ses précédentes et de celles adoptées par le Conseil de sécurité depuis deux décennies, ne cite à aucun moment le référendum, mort et enterré aussi bien par le Secrétaire général de l'ONU que par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations unies.

L'Assemblée générale de l'ONU se félicite également dans cette résolution que les parties se soient engagées à continuer de faire preuve de volonté politique et de travailler dans une atmosphère propice au dialogue,

sur la base des efforts consentis et des faits nouveaux survenus depuis 2006, assurant ainsi l'application des résolutions du Conseil de sécurité depuis 2007.

Ainsi, il est à noter que le seul fait nouveau survenu dans le processus politique depuis 2006 est la présentation par le Maroc le 11 avril 2007 de l'initiative d'autonomie.

A cet égard, la résolution soutient les résolutions du Conseil de sécurité depuis 2007, qui ont consacré la prééminence de l'initiative d'autonomie présentée par le Maroc, saluée par l'Organe exécutif et l'ensemble de la communauté internationale comme étant une initiative sérieuse et crédible pour le règlement définitif de ce différend régional dans le cadre de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Royaume.

Le texte soutient également les recommandations des résolutions 2440, 2468, 2494, 2548, 2602, 2654 et 2703, adoptée fin octobre 2023, qui déterminent les paramètres de la solution au différend régional sur le Sahara marocain, à savoir une solution politique, réaliste, pragmatique, durable et reposant sur le compromis.

Les résolutions 2440, 2468, 2494, 2548, 2602, 2654 et 2703 ont consacré, rappelle-t-on, le processus des tables-rondes et défini, une fois pour toutes, ses quatre participants, à savoir le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et le "polisario". En effet, les résolutions 2440, 2468, 2494, 2548, 2602, 2654 et 2703 citent l'Algérie, au même titre que le Maroc, à cinq reprises, réaffirmant ainsi le rôle de l'Algérie en tant que partie principale à ce différend régional.

Ces résolutions du Conseil de sécurité saluent, par ailleurs, les mesures et les initiatives prises par le

Maroc pour la promotion et la protection des droits de l'Homme dans ses provinces du Sud, et le rôle joué par les Commissions du Conseil national des droits de l'Homme à Laâyoune et Dakhla, ainsi que l'interaction du Maroc avec les mécanismes du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies.

Elles réitérent aussi la demande de l'instance exécutive de l'ONU quant à l'enregistrement et le recensement des populations des camps de Tindouf, et exigent le déploiement des efforts nécessaires à cette fin. Cette résolution de la 4<sup>ème</sup> Commission de l'Assemblée générale ne se réfère nullement à une soi-disant guerre imaginaire que l'Algérie et son pantin le "polisario" prétendent exister au Sahara marocain.

Ainsi, après le Conseil de sécurité, la Commission met à nu, à son tour, les mensonges et les fabrications de l'Algérie et du "polisario" au sujet de la situation au Sahara marocain marquée par la quiétude, la stabilité et le développement tous azimuts.

## Omar Hilale : La diplomatie de l'Algérie souffre de pathologie schizophrénique



Lors d'une session de la 4<sup>ème</sup> Commission de l'Assemblée générale de l'ONU, l'ambassadeur du Maroc auprès des Nations unies, Omar Hilale, a fustigé l'ambassadeur d'Algérie, Amar Benjama, pour sa fixation répétée sur la question du Sahara marocain. M. Hilale a qualifié cette obsession de "pathologie schizophrénique", accusant l'Algérie d'être prisonnière d'une logique de conflictualité permanente.

Répondant aux attaques de son homologue algérien, M. Hilale a dénoncé le double discours de l'Algérie: "D'un côté, elle se prétend neutre, avançant qu'elle n'est pas partie prenante, mais de l'autre, elle donne des leçons et interpelle notre commission sans jamais s'adresser au Conseil de sécurité", a déclaré l'ambassadeur marocain. Il a pointé du doigt l'attitude "bizarre" d'Alger qui semble fuir les discussions au Conseil de sécurité, responsable pourtant des décisions sur la question du Sahara marocain.

"Le Conseil de sécurité est l'organe qui détient le droit international et qui négocie la solution politique. Mais l'Algérie préfère ignorer cet organe, comme elle ignore les interventions dont a résonné notre Commission ces derniers dix jours", a-t-il indiqué, regrettant que l'ambassadeur algérien aime "le spectacle".

L'ambassadeur marocain n'a pas hésité à démonter l'argument algérien autour de la soi-disant existence d'un "peuple sahraoui". "Quel peuple ? Il n'y a pas de peuple sahraoui. Il y a des populations sahraouies, dont une partie est enfermée dans les camps de Tindouf, contrôlés par les milices du +polisario+ et l'armée algérienne", a-t-il lancé avec ironie.

M. Hilale a ensuite défié son homologue algérien de clarifier le terme "peuple", une définition que même la Commission des droits de l'Homme de l'Union africaine n'a pas réussi à déterminer clairement.

Quant à la question de l'autodétermination évoquée par Benjama, le diplomate marocain a rétorqué: "L'ambassadeur algérien est tellement obnubilé par le Maroc qu'il ignore l'initiative marocaine d'autonomie, qui prévoit la consultation populaire au terme des négociations", ajoutant que "cette initiative, soutenue par le Conseil de sécurité, est pour le Maroc l'unique voie vers la solution politique consensuelle, durable, pragmatique, basée sur le compromis, comme le préconise ce Conseil".

Il a, à ce propos, affirmé que "c'est uniquement grâce aux tables rondes et à la responsabilisation des quatre parties que cette région pourra trouver la paix et la stabilité. En attendant, le Maroc poursuit résolument son chemin de développement de la région du Sahara marocain et laisse l'Algérie aboyer", a conclu M. Hilale.

*A la demande du Maroc*

# Le budget du HCR 2025 adopté par recours au vote, pour la première fois en 75 ans



Pour la première fois en 75 ans, le budget annuel 2025 du Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) a été adopté par recours au vote, à la demande du Maroc, lors des travaux de la 75e session du Comité exécutif de l'Organisation qui ont pris fin vendredi à Genève.

Tout en réitérant son engagement à soutenir le noble mandat humanitaire confié à cette agence onusienne, la Mission Permanente du Maroc a, toutefois, voulu, à travers cette démarche, attirer l'attention du Comité exécutif sur la renonciation par le HCR aux principes fondamentaux de son mandat général de protection des populations séquestrées dans les camps de Tindouf, en Algérie.

En effet et face aux nombreuses dérives constatées à propos du HCR, le Maroc l'a appelé à plusieurs reprises à faire preuve de discernement et à apporter les mesures correctives nécessaires face aux différents griefs exprimés par le Royaume.

Parmi ces griefs, le Maroc pointe le renoncement du HCR à plaider pour la réalisation de l'enregistrement de la population séquestrée dans les camps de Tindouf en Algérie, un renoncement qui met le HCR en contradiction avec son mandat général.

Le Royaume fustige également l'entretien de la confusion par l'agence onusienne sur le nombre réel des populations séquestrées dans les camps de Tindouf, en publiant

à chaque fois des chiffres artificiels contradictoires, qui ne sont pas le résultat d'un enregistrement conforme aux standards internationaux ; ainsi que la confirmation des faits de détournement de l'aide humanitaire destinée à ces populations, attesté notamment dans trois rapports internationaux.

En outre, le Maroc dénonce l'indifférence totale de l'organisation face au sort de ces populations séquestrées par des milices armées, et privées de leurs droits les plus élémentaires comme la liberté de mouvement ; ainsi que son abstention de dénoncer l'absence de libre accès aux camps, et la dévolution, de facto, par l'Algérie de sa souveraineté et de ses responsabilités juri-

diques et humanitaires envers les populations séquestrées des camps à une milice armée.

Le Royaume récusé également l'abstention de dénoncer, à ce jour, par le HCR, l'enrôlement des enfants au sein des milices armées du 'polisario', une pratique de longue date qui constitue une violation grave de l'obligation de respect du caractère humanitaire et civil des camps ; ainsi que le passage sous silence des déplacements arbitraires, de la séparation forcée des familles, de l'insécurité et de l'instabilité dans ces camps, qui contribuent à maintenir ces populations dans une situation de vulnérabilité extrême et constante.

Compte tenu de tous ces griefs, le Maroc considère qu'il est, aujourd'hui, plus qu'urgent que la communauté internationale prenne toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à ces violations et garantir la protection des populations séquestrées dans les camps Tindouf, en Algérie.

Dans son appel au vote, la Mission permanente du Maroc a appelé le HCR à assumer la pleine responsabilité de cette situation, qu'il lui incombe de corriger en prenant toutes les mesures qui s'imposent.

Elle a rappelé que l'engagement du Maroc dans la politique d'asile et de la protection des réfugiés est reconnu au plan mondial dans son exemplarité, soulignant que lorsqu'il s'agit de principes fondamentaux, la délégation marocaine use de moyens légitimes pour faire entendre sa voix et pour que compte soit pris irrémédiablement de ces demandes justifiées sur le plan légal et reflétant les réalités.

Bien qu'étant à l'origine de l'appel au vote, la délégation marocaine a finalement voté par abstention, dans un souci de ne pas bloquer la noble mission humanitaire dévolue au HCR.

## 18<sup>ème</sup> réunion consultative avec le CPS de l'UA

# La responsabilité principale du CS de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales réaffirmée

La responsabilité principale du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, a été réaffirmée lors de la 18<sup>ème</sup> réunion consultative conjointe annuelle avec le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA).

Un communiqué conjoint adopté par les membres du CPS-UA, dont le Royaume du Maroc, et le CSNU à l'issue de leur 18<sup>ème</sup> réunion consultative conjointe annuelle au siège des Nations unies à New York, pour délibérer sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, a réitéré une fois de plus cette position.

Lors de cette réunion, la délégation marocaine présidée par l'Ambassadeur, Représentant permanent du Royaume du Maroc auprès de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA-ONU), Mohammed

Arrouchi, a affirmé le principe de la primauté du Conseil de Sécurité des Nations unies dans le traitement des situations de paix et de sécurité dans le monde et en particulier en Afrique ainsi que la politique prônée par le Maroc dans la réponse aux défis de paix et de sécurité à travers une approche intégrée et multidimensionnelle qui se base sur le nexus: paix, sécurité et développement qui vise à aider les pays africains et les accompagner pour répondre aux besoins et aspirations de leur citoyens en matière de paix, de stabilité et développement durables.

Ainsi, le CPS de l'UA et les membres du CSNU ont réaffirmé, une fois de plus, la responsabilité principale du CSNU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, notamment en Afrique, conformément à l'article 24 de la Charte des Nations unies.

Aussi, ont-ils réaffirmé que le dévelop-

pement, la paix et la sécurité sont interdépendants et synergiques et ont souligné la relation entre la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'UA, tout en reconnaissant la nécessité d'une approche globale et intégrée pour le maintien de la paix.

Ils ont félicité les jeunes et les femmes pour le rôle essentiel qu'ils jouent aux niveaux national, régional, continental et mondial dans la prévention de la violence, la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement socio-économique, ainsi que dans les efforts visant à mettre en place les fondements de sociétés pacifiques.

Ils ont aussi souligné la nécessité d'investir dans les jeunes et les femmes en matière de recherche, de renforcement des capacités, de création d'emplois, de mentorat et d'initiatives de développement socio-

économique qui leur permettent de jouer activement leur rôle dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité, ainsi que leur inclusion financière.

En outre, les deux Conseils ont exprimé leur profonde préoccupation quant à la vulnérabilité accrue des enfants aux six violations graves de leurs droits dans les situations de conflit, tout en condamnant avec la plus grande fermeté la poursuite du recrutement et de l'utilisation d'enfants sur le continent par les belligérants des conflits, y compris les groupes et forces armées non étatiques, ainsi que les organisations terroristes.

Ils ont souligné la nécessité pour tous les États de veiller à ce que tous les auteurs de violations et d'abus à l'encontre d'enfants répondent de leurs actes, notamment par le biais d'enquêtes rapides et systématiques et, le cas échéant, de poursuites et de condamnations.

# Karima Echcherki : *Écrire, c'est aussi une manière de questionner la vie, de la critiquer, et, parfois, de la changer*

*Le privilège de l'écrivain est de nous entraîner là où il veut et où nous ne serions pas allés sans lui. Et comme le lecteur disposant d'outils de recherche, il va d'aventure en aventure pour pouvoir solliciter les plis et replis du texte afin d'en dégager un sens et en déguster sa part du plaisir qu'il lui offre. Nos écrivains sont là pour nous ouvrir, à nous lecteurs, quelques pistes de lecture et même des outils, un avant-goût de ces jouissances amenant la satisfaction, voire la satiété, étant leurs complices.*

**Libé :** Comment avez-vous apprivoisé l'écriture, cette monture indomptable et capricieuse, et l'avez-vous adaptée à vos exigences ?

Karima Echcherki : La lecture m'a accompagnée depuis mon plus jeune âge. Je devrais tous les livres qui me tombaient sous la main, et avec le temps, mes goûts littéraires se sont affinés. L'écriture, quant à elle, est rapidement devenue pour moi un moyen de canaliser mes émotions, de les apprivoiser en les posant sur le papier. C'est presque un processus thérapeutique. Bien qu'exigeante, elle m'a toujours permis de mieux comprendre ce que je ressentais, et de trouver un certain équilibre intérieur.

Très vite, j'ai compris que l'écriture est un outil puissant, à la fois pour dénoncer et pour questionner. Elle m'a permis de transformer mes observations et mes réflexions en récits qui résonnent avec la réalité. En cela, je me suis approprié cette «monture indomptable» pour en faire un espace de réflexion et d'engagement. J'ai voulu donner une voix à celles et ceux qui ne sont généralement pas entendus.

**Quel a été votre premier texte soumis au lecteur, nouvelle, roman ou poème ?**

Mon premier livre est un recueil de nouvelles, intitulé *Les Inconsolées*, publié aux Éditions Onze. Ces nouvelles, organisées chronologiquement, abordent plusieurs thèmes liés à la condition des femmes au Maroc : le mariage précoce, les crimes d'honneur, l'analphabétisme, et les grossesses non désirées, entre autres. À travers ces récits, j'ai voulu témoigner de la réalité de nombreuses femmes, tout en posant un regard critique sur l'évolution de leur condition. Malgré quelques avancées, beaucoup d'inégalités persistent, et ce recueil était ma manière de mettre en lumière ces problématiques. En accord avec mon editrice, je tenais à me présenter aux lecteurs comme une femme engagée.

Ensuite, j'ai coécrit un livre avec le professeur Chraïbi sur la légalisation de l'avortement au Maroc, un sujet crucial de santé

publique avant même d'être une question de liberté individuelle.

Mon dernier livre, *Taxi Terminus*, est, quant à lui, mon premier roman.

**La langue française a su se plier à votre volonté. Quels écrivains ont influencé votre manière de voir et d'écrire les faits ?**

J'ai effectué toutes mes études dans des établissements français, du lycée jusqu'à l'université, et j'ai donc été très tôt plongée dans la littérature française classique. Chaque auteur que j'ai lu m'a influencée d'une manière ou d'une autre, que ce soit par ses histoires, ses mots, ou ses styles. Parmi mes préférés, je citerais Alexandre Dumas, Tolstoï, Umberto Eco, Saramago, et Amin Maalouf, des conteurs exceptionnels qui nous entraînent dans des aventures ou des fresques historiques.

Je suis également attirée par le roman social, qui offre une véritable fenêtre sur son époque en traitant des injustices. Des auteurs comme Balzac, Hugo, et George Sand me fascinent, mais mes favoris restent Émile Zola et Jorge Amado. Zola, pour son réalisme cru et sa dénonciation des inégalités, et Amado, pour son humour décapant malgré des récits empreints de luttes sociales.

Chaque lecture m'a façonnée, mais je fais attention à ne pas lire pendant que j'écris, afin de ne pas être influencée ni par les mots ni par le style des autres.

**Pour Proust, la vie écrite est plus intense que la vie vécue. Qu'en pensez-vous ?**

Je partage entièrement cette idée. Si la vie se suffisait à elle-même, nous n'aurions pas besoin de la littérature. Écrire permet de transcender la réalité, de réinventer, de lui donner une dimension supplémentaire. À travers les mots, on peut approfondir l'intériorité des personnages, explorer des émotions et des situations de manière plus intense que ce que la vie quotidienne ne permet.

Écrire, c'est aussi une manière de questionner la vie, de la critiquer, et, parfois, de la changer. C'est en cela que la vie écrite peut être plus intense, car elle offre une li-



berté totale à l'imagination et à la réflexion.

**Françoise Sagan disait que «l'écriture, c'est le double plaisir de raconter et de se raconter une histoire, et c'est aussi le plaisir d'écrire, qui est inexplicable». Partagez-vous cette vision ?**

Je pense que l'écriture est à la fois un acte douloureux et libérateur. Certes, il y a du plaisir à écrire, mais ce n'est pas toujours une tâche facile. Trouver les mots justes, structurer ses pensées, donner du sens à ses idées demande une grande rigueur. Il y a des moments où chaque phrase devient un combat, et où l'inspiration semble s'échapper. C'est justement cette difficulté qui rend l'écriture si gratifiante.

Lorsqu'on parvient enfin à exprimer exactement ce que l'on veut, le plaisir est immense, même s'il reste, comme le dit Sagan, inexplicable. Le plaisir d'écrire réside aussi dans la capacité de transformer des réalités parfois douloureuses en récits qui touchent et interrogent.

**Milan Kundera affirme que le roman est le lieu de l'ambiguïté, où les choses ne sont jamais tranchées, sans morale manichéenne. Cela s'applique-t-il à vos romans ?**

Tout à fait. Mes personnages sont souvent complexes, ni totalement bons ni totalement mauvais. J'aime explorer cette ambiguïté car elle reflète la réalité humaine, où les actions ne sont jamais entièrement noires ou blanches. Dans mes récits, il n'y a pas de morale simple à rete-

nir. J'essaie plutôt d'offrir une exploration des multiples facettes de l'être humain, de ses contradictions, et des dilemmes auxquels il est confronté.

C'est cette complexité qui, à mon sens, rend une histoire plus authentique. Elle permet au lecteur de se poser des questions, plutôt que d'accepter des réponses toutes faites.

**Quelle place occupe la mère dans la famille marocaine, selon vous ?**

La mère occupe une place centrale dans la famille marocaine. Elle est souvent le pilier affectif, celle qui maintient l'unité du foyer et transmet les valeurs familiales. Elle incarne à la fois l'autorité, la bienveillance, le sacrifice et la force. Cependant, cette position est également pleine d'ambivalence, car elle est souvent prisonnière des attentes sociétales et des pressions patriarcales. Elle doit constamment jongler entre ses aspirations personnelles et les responsabilités qui lui sont imposées.

Dans mon roman, la mère est une figure complexe, à la fois capable de tendresse et de sévérité : son amour est à la fois puissant et féroce. Elle symbolise une société en mutation, à la croisée des chemins entre la transmission des traditions et le besoin de changement pour plus d'égalité et d'indépendance. Cette dualité me fascine car elle reflète les défis auxquels sont confrontées les femmes marocaines aujourd'hui, entre préserver le passé et construire un avenir différent.

**Propos recueillis par Mouhoub Abdelkrim**

## Biographie

Karima Echcherki, professeure universitaire à la Faculté des sciences et techniques, est une écrivaine engagée pour les droits des femmes. Après avoir publié «*Les inconsolées*», un recueil de nouvelles explorant la condition des femmes marocaines, et «*453*», qui aborde le sujet délicat de l'avortement clandestin au Maroc, elle fait son entrée dans le monde du roman avec «*Taxi Terminus*».

Cette œuvre a été honorée par le «*coup de cœur*» du prix littéraire René Depestre, qui met en avant les créations inédites. Son écriture témoigne d'un engagement envers des thématiques sociétales cruciales.

## Portrait



## Génaro Garcia Luna

### *L'ancien "superflic" mexicain devenu complice du cartel de Sinaloa*

Avant d'être condamné aux États-Unis à plus de 38 ans de prison pour complicité avec le cartel de Sinaloa, Génaro Garcia Luna a gravi les échelons dans la lutte antidrogue au Mexique: cet enfant de la classe moyenne, qui rêvait de devenir footballeur, est même devenu le "premier policier" du pays.

Agé de 56 ans, Génaro Garcia Luna a été le ministre de la Sécurité du président conservateur Felipe Calderon (2006-2012), qui l'a propulsé en fer de lance de la guerre contre le narcotrafic, déclarée en 2006 avec la bénédiction des États-Unis.

Il y gagne le surnom de "superflic", mais accumule en parallèle une grande fortune grâce à la corruption et se forge une réputation d'homme ambitieux et sans scrupule.

Il est aussi à l'origine de l'affaire Florence Cassez, qui a provoqué une crise diplomatique entre le Mexique et la France.

Ingénieur mécanique de formation, son rêve de devenir footballeur s'évapore dans l'adolescence, lorsqu'il est re-

cruté comme "informateur" par les services de sécurité mexicains, raconte l'organisation d'investigation Insight Crime.

Au début des années 1990, Génaro Garcia Luna intègre le Centre d'investigation et de Sécurité Nationale (CISEN), qui le charge notamment de lutter contre le phénomène des enlèvements, alors délit majeur au Mexique.

"Son succès dans la localisation et le sauvetage d'hommes d'affaires de premier plan lui a apparemment permis de gravir les échelons de l'organisation", souligne Insight Crime.

C'était un fonctionnaire "très intelligent pour apporter son aide", se souvient l'ancien procureur anti-drogue Samuel Gonzalez, qui a connu M. Garcia Luna au milieu des années 1990.

"Il avait une grande capacité à se mettre en avant, il savait se rendre indispensable", ajoute-t-il auprès de l'AFP.

Après son passage au CISEN, Génaro Garcia Luna rejoint la nouvelle police fédérale. En 2001, il prend la tête de l'Agence fédérale de renseignement.

Sa promotion rapide semble reposer sur une gestion "peu éthique".

"Il rendait les victimes d'enlèvement dépendantes de celui qu'elles pensaient être leur sauveur, et il leur demandait ensuite des faveurs", raconte M. Gonzalez.

Il gagne ainsi en "popularité" auprès des milieux d'affaires, souvent victimes de séquestrations, ce qui convainc définitivement le président Calderon de lui confier la lutte contre le crime organisé, en 2006.

M. Garcia Luna devient "l'un des moteurs de la militarisation du Mexique pour faire face au trafic de drogue", selon Insight Crime.

Cette guerre contre les cartels marque le début d'une vague de violence qui a fait quelque 450.000 morts et 100.000 disparus depuis 2006.

Génaro Garcia Luna profite en même temps de son statut pour accorder des faveurs et sa protection au puissant cartel de Sinaloa, permettant de faire passer plus de mille tonnes de stupéfiants "en échange de millions de dollars de pots-de-vin", a rappelé le parquet fédéral de Brooklyn

mercredi.

En prison depuis 2019, il aide ses codétenus à préparer des certificats d'études et donne des conférences contre la consommation de drogues, ont rapporté certains d'entre eux dans des lettres envoyées au juge Cogan.

Ce magistrat avait déjà condamné à perpétuité le célèbre cofondateur du cartel de Sinaloa "El Chapo" Guzman en 2019.

Presque toujours en costume-cravate, l'ex-ministre a connu la gloire, récompensé par le FBI, la DEA, l'Espagne, Interpol...

En 2005, il provoque pourtant un grand scandale, en mettant en scène pour la télévision une fausse opération policière contre un gang de kidnappeurs à Mexico.

C'est là qu'est arrêtée la Française Florence Cassez, qui dénonce le montage et clame son innocence. L'affaire déclenche une crise diplomatique avec la France, dans laquelle M. Garcia Luna est défendu bec et ongles par son président.

Retiré de la fonction publique en 2012, il s'installe aux États-Unis et obtient, grâce à

ses connexions, de juteux contrats avec le gouvernement mexicain, tout en acquérant une vingtaine de luxueuses propriétés en Floride.

"Il a tellement d'argent qu'il est difficile de distinguer ce qui provient du trafic de drogue de ce qui provient de ses affaires", explique M. Gonzalez.

Après son arrestation au Texas en 2019, Génaro Garcia Luna devient la cible régulière du président Andrés Manuel López Obrador.

Le dirigeant de gauche, qui a quitté le pouvoir fin septembre, a souvent dénigré le bilan de Felipe Calderon, et l'accuse d'avoir été au courant des agissements de son ministre. Garcia Luna s'en est récemment pris à M. Lopez Obrador, l'accusant d'être lui-même lié au trafic de drogue, sans toutefois apporter de preuves.

Très soucieux de son apparence, le "superflic" déchu, qui réalise des tâches de nettoyage en prison, a été autorisé par le juge à écouter sa sentence vêtu d'un costume au lieu de l'uniforme de prisonnier, qu'il portera désormais pour les prochaines décennies.

# Economie

Participation remarquable du Maroc au Salon international de l'alimentation de Paris

Le Maroc est présent en force à la 60<sup>e</sup> édition du Salon international de l'alimentation (SIAL), qui a ouvert ses portes, samedi, au Parc des expositions de Paris Nord Villepinte.

Le Maroc est présent à ce Salon, considéré comme l'un des plus grands rendez-vous de l'industrie agroalimentaire en Europe et dans le monde, avec une délégation de plus de 80 sociétés exportatrices ayant pour but de mettre en avant la diversité de l'offre marocaine dans les secteurs agroalimentaire et halieutique.

A cette occasion, l'ambassadrice de SM le Roi à Paris, Samira Sitail, a effectué une visite au stand marocain, qui connaît une affluence massive, rapporte la MAP.

"Nous sommes très heureux de participer à la 60<sup>ème</sup> édition du SIAL Paris, avec 82 entreprises marocaines", a indiqué, dans une déclaration à la MAP, El Mehdi El Alami, directeur de la promotion et du développement à Morocco Foodex, établissement autonome de contrôle et de coordination des exportations, à l'initiative du pavillon Maroc.

Cette participation, a-t-il dit, "nous permet de présenter l'ensemble de notre offre exportable de produits alimentaires, issus des différentes régions du Royaume".

Et d'ajouter: "Nous sommes fiers aussi de pouvoir mettre en avant la qualité des produits marocains et leur qualité gustative", faisant observer que le "Made in Morocco" est très plébiscité par les consommateurs et donneurs d'ordre européens, et plus particulièrement français.

A travers son pavillon de 1102m<sup>2</sup>, aménagé sur deux halls du Salon, le Maroc s'offre l'occasion de promouvoir le potentiel productif local et d'établir de nouvelles connexions avec des importateurs internationaux. Une vaste gamme de produits du terroir marocain est mise en avant pour illustrer la grande diversité et le dynamisme de l'agro-industrie nationale, allant de l'huile d'olive aux pâtes, en passant par le thé, le couscous, les conserves de poisson, les confiseries ou la biscuiterie.

Placée sous le signe "Own the change", l'édition 2024 du SIAL Paris, qui se poursuivra jusqu'au 23 octobre, rassemble 7.500 exposants de 130 pays, et devra attirer, dans l'ensemble, plus de 285.000 visiteurs, selon les organisateurs.

## "Al Omrane Expo Marocains du monde" fait escale à Amsterdam



Le Salon international itinérant "Al Omrane Expo Marocains du monde", qui s'est déroulé en six étapes, a fait escale à Amsterdam vendredi, après une tournée dans plusieurs villes européennes, et s'est poursuivi jusqu'au 20 octobre dans la capitale néerlandaise.

Organisé sous l'égide du ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, conformément aux Hautes Orientations Royales, ce Salon s'inscrit dans la stratégie du groupe Al Omrane, destinée aux Marocains résidant à l'étranger (MRE). L'objectif est de renforcer les liens avec eux, de multiplier les opportunités

d'échange et de répondre à leurs attentes et besoins, tout en incarnant la politique de proximité du groupe, qui place le citoyen, qu'il soit au Maroc ou à l'étranger, au centre de ses priorités, indique le groupe dans un communiqué.

À l'instar des éditions précédentes, l'étape d'Amsterdam a été marquée par une conférence en marge de la journée inaugurale, présidée par le président du Conseil d'administration du groupe Al Omrane, Housni El Ghazaoui, en présence de l'ambassadeur du Maroc aux Pays-Bas, Mohamed Basri, ainsi que des consuls généraux du Maroc à Amsterdam, Utrecht, Rotterdam et Den Bosch.

Cette conférence a permis de mettre en lumière les réformes majeures du secteur du logement au Maroc, dans le cadre de la politique nationale visant à répondre aux besoins croissants en matière de logement, à améliorer les conditions de vie des citoyens et à renforcer l'attractivité du pays pour les investissements. Ces efforts se traduisent notamment par le nouveau programme d'aide directe au logement, lancé conformément aux Hautes Instructions Royales.

S'exprimant à cette occasion, M. El Ghazaoui a souligné l'engagement du groupe Al Omrane, en tant qu'instrument public chargé de mettre en œuvre les politiques gouvernementales dans ce secteur, à soutenir le ministère de tutelle, notamment dans le cadre de sa nouvelle vision stratégique centrée sur le citoyen.

Il a également présenté la nouvelle plateforme numérique ([www.alomrane.gov.ma](http://www.alomrane.gov.ma)) d'aide à l'acquisition de logements, qui permet aux citoyens marocains, qu'ils soient résidant au Maroc ou à l'étranger, d'accéder à toutes les informations relatives aux produits disponibles, tels que l'emplacement, la surface, le prix et les infrastructures à proximité.

Cette nouvelle plateforme reflète les engagements du groupe Al Omrane dans le cadre de ses nouvelles orientations, qui visent à renforcer la proximité et la transparence envers les citoyens, tout en s'appuyant sur sa stratégie de transformation digitale pour offrir des services adaptés à leurs attentes.

La plateforme d'aide à l'acquisition est aujourd'hui un outil clé, facilitant l'accès

aux offres et services du groupe. Elle permet une consultation en ligne et en temps réel de près de 23.000 unités immobilières réparties sur plus de 520 projets (appartements, terrains et commerces) disponibles à la vente à travers tout le territoire national.

Parallèlement, M. El Ghazaoui a souligné que le groupe Al Omrane a réalisé des progrès significatifs vers une transformation digitale globale, démontrant ainsi son engagement envers l'innovation et une offre de services de qualité. À cet égard, il a annoncé le lancement officiel de la nouvelle plateforme "AlOmraneAssist", un outil numérique qui permet aux MRE de suivre l'avancement de leurs projets immobiliers, qu'ils soient destinés à l'habitation ou à l'investissement.

L'édition 2024 du Salon "Al Omrane Expo Marocains du monde" a débuté en mai dernier à Madrid (31 mai au 2 juin), avant de passer par Montpellier (27 au 29 septembre), puis Düsseldorf en Allemagne (4 au 6 octobre). Après cette 4<sup>e</sup> étape à Amsterdam, le Salon s'envolera pour Montréal (8 au 10 novembre), avant de se conclure à Bologne, en Italie (6 au 8 décembre).

Multiplier les opportunités d'échange et répondre aux attentes et besoins des MRE

Technologie numérique

# Tenue à Oujda de la 6<sup>ème</sup> édition du rendez-vous de la communauté des leaders du futur

Les travaux de la sixième édition du rendez-vous de la communauté des leaders du futur «Meet the Lead», ont eu lieu, samedi à Oujda, à l'initiative de la Fondation Startup Grow.

Placé sous le Haut Patronage de SM le Roi Mohammed VI, cet événement dédié à la technologie numérique a eu pour thématique «Be part of the future, startup».

Cette rencontre professionnelle a permis aux experts, responsables institutionnels, chefs d'entreprise et acteurs de l'innovation d'engager un débat sur l'intelligence artificielle, la digitalisation et l'employabilité.

Les organisateurs de cet événement ont fait remarquer qu'à l'ère de l'économie 4.0, le plus grand défi auquel les chefs d'entreprise d'aujourd'hui sont confrontés est de savoir comment rester compétitif au milieu de turbulences permanentes et surtout comment proposer des offres innovantes.

Meet the Lead se veut, selon eux, un espace d'échanges, de partage, de networking et d'inspiration stimulant, non seulement pour comprendre mais surtout pour agir à l'ère du Digital, IoT, Smart Grid, IA, Big Data, Internet of Things, Growth Hacking (...).

Dans leurs interventions, les conférenciers se sont focalisés notamment sur le futur de la ré-

gion de l'Oriental en tant qu'espace de réflexion, les nouveaux modes de financement et l'emploi, la digitalisation et la transformation des économies, le rôle des énergies renouvelables dans le développement régional, et la technologie au service de l'employabilité.

Des responsables locaux ont souligné, à cette occasion, que la région de l'Oriental qui a connu un changement radical à la faveur de l'Initiative Royale pour le développement de l'Oriental, lancée en 2003, poursuit aujourd'hui sa marche soutenue pour se positionner en tant que véritable pôle de croissance, pourvoyeur d'emplois et de richesses.

L'Initiative Royale a métamorphosé cette région via la réalisation de nombreux projets structurants et un développement tous azimuts, ont-ils mis en avant, notant que ces réalisations ont renforcé le développement économique de la région et amélioré son attractivité qui sera assurément boostée avec l'entrée en service du port Nador West Med qui va révolutionner la région.

Ils ont ajouté que l'entrepreneuriat digital est en plein essor dans la région de l'Oriental qui offre un environnement propice à l'émergence et au développement de startups digitales, faisant savoir aussi que l'accès aux nouvelles technologies est en



constante progression dans cette région qui regorge de talents et de compétences.

Dans une déclaration à la MAP, la présidente de la Fondation Startup Grow, Hanane Aït Aïssa, a indiqué que cette rencontre est organisée pour la deuxième fois dans la région de l'Oriental qui jouit d'importantes richesses naturelles et potentielles humaines.

Outre les sessions plénières, cette édition a été marquée par un hackathon sur l'entrepreneuriat et l'intelligence artificielle au profit des jeunes de l'Oriental pour concevoir des projets de création d'entreprise à impact positif, a-t-elle poursuivi, précisant que cette rencontre se déroule aussi en un espace d'exposition des potentialités de

la région et un espace d'inspiration et de transfert des compétences en faveur des jeunes.

Cette édition a été également ponctuée par des ateliers axés principalement sur les coopératives, l'esprit d'entrepreneuriat, le rôle de la technologie dans l'employabilité des jeunes, et le développement durable.

De son côté, le président régional de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM-Oriental), Nouredine Bachiri, a noté que l'Initiative Royale pour le développement de l'Oriental a été le moteur de lancement de cette belle région, expliquant dans ce sens que quelque 150 milliards de dirhams ont été investis en une vingtaine d'années.

Il a ainsi précisé que la ré-

gion a connu la réalisation de nombreux projets structurants, citant, entre autres, l'émergence de plusieurs zones industrielles qui ont donné une forte impulsion au développement socio-économique de l'Oriental, et ce dans l'attente de la mise en service du projet gigantesque du port de Nador West Med qui sera une véritable locomotive au niveau des exportations et qui va faire un pont avec l'Afrique.

La directrice des ressources humaines et de la communication au sein du Groupe SQLI-Maroc, Asmaa Tazi, a déclaré, quant à elle, que le lancement de l'Initiative Royale pour le développement de l'Oriental en 2003 a beaucoup encouragé les entrepreneurs marocains et étrangers à venir s'implanter dans cette région, précisant que son Groupe, installé depuis 2006 à Oujda, est aujourd'hui le premier employeur digital de la région de l'Oriental.

«Avec les énormes investissements qu'a connus l'Oriental, la prochaine décennie sera celle de cette région en termes de progrès et de prospérité, et nous sommes très honorés de faire partie de cette caravane qui va encourager l'employabilité des jeunes», s'est-elle réjouie.

Lors de cette rencontre, des chèques et trophées ont été remis aux équipes gagnantes du hackathon organisé en partenariat avec SQLI.

## Port de Tan-Tan: Chute de 41% des débarquements de poissons à fin septembre

Les quantités des produits de la pêche côtière et artisanale débarquées au niveau du port de Tan-Tan ont chuté de 41% à fin septembre dernier, pour atteindre 43.011 tonnes contre 73.258 tonnes au cours de la même période de l'année 2023, selon l'Office national des pêches (ONP).

L'ONP indique dans son dernier rapport que la valeur marchande de ces produits a diminué, par conséquent, de 11% (625,4 millions de dirhams) durant la même période sous revue de 2023.

La même source ajoute que les quantités de poissons pélagiques débarquées dans ce port ont diminué de 49% au cours des neuf premiers mois de l'année en cours pour atteindre 30.014 tonnes, soit une valeur de 123,8 millions de dirhams, contre 59.211 tonnes (205,9 millions de dirhams) durant la même période de l'année dernière, rapporte la MAP.

Les quantités débarquées de poissons blancs ont, de leur côté, chuté de 15% (8.190 tonnes) à fin septembre dernier, avec une valeur marchande

estimée à 176,3 millions de dirhams (-7%), contre 9.610 tonnes (189,8 millions de dirhams) durant la même période de 2023.

Quant aux mollusques, les quantités débarquées ont augmenté de 8% pour atteindre 4.646 tonnes (317,1 millions de dirhams + 6%), contre 4.320 tonnes, pour une valeur de 298,8 millions de dirhams au cours de la même période de l'année 2023.

Les quantités débarquées de crustacés au cours des neuf premiers mois de l'année en cours ont progressé de

39%, soit un volume de 162 tonnes (8,1 millions de dirhams/+43%), contre 116 tonnes et une valeur de 5,6 millions de dirhams à fin septembre 2023.

Au niveau national, les quantités débarquées des produits de la pêche côtière et artisanale se sont élevées à 936.354 tonnes à fin septembre 2024, soit une augmentation de 2% par rapport à la même période de l'année dernière (914.017 tonnes), et ont enregistré en valeur une hausse de 8% (8,46 milliards de dirhams).

# Ouverture en apothéose de la 24<sup>ème</sup> édition du FNF de Tanger

La 24<sup>ème</sup> édition du Festival national du film (FNF) s'est ouverte, vendredi soir au Palais des arts et de la culture de Tanger, dans une ambiance festive en présence d'éminentes figures du monde du 7<sup>ème</sup> art, de la culture et des médias.

La cérémonie d'ouverture de cette manifestation cinématographique, placée sous le Haut patronage de SM le Roi Mohammed VI, et qui se poursuit jusqu'au 26 octobre, a été marquée par des hommages émouvants rendus aux comédiens Safia Ziani et Mohamed Choubi en reconnaissance de leurs parcours remarquables dans le champ cinématographique.

S'exprimant à cette occasion, le secrétaire général du département de la Communication au ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Abdelaziz El Boujdaini, a souligné que cette nouvelle édition est une véritable célébration du cinéma national, notant qu'elle constitue une occasion pour présenter les dernières productions cinématographiques marocaines, tout en mettant en avant les jeunes talents et créateurs dans ce secteur.

M. El Boujdaini, également directeur par intérim du Centre cinématographique marocain (CCM), a relevé que cette manifestation cinématographique de grande envergure offrira aussi un espace de dialogue constructif sur la réalité du cinéma au Royaume et ses perspectives d'avenir, tout en favorisant l'émergence d'une nouvelle génération de créateurs dans le domaine du 7<sup>ème</sup> art.

Le Festival vise également à renforcer le lien entre le public et le cinéma, notamment auprès de la jeunesse, a-t-il ajouté, soulignant l'importance de la préservation et de la valorisation du patrimoine cinématographique marocain.

A cet égard, M. El Boujdaini a indi-



qué que le cinéma marocain se distingue par sa pluralité, sa diversité et son inclusivité qui transcendent toutes les barrières linguistiques et géographiques.

Pour sa part, le maire de la ville de Tanger, Mounir Laymouri, a affirmé que cet événement artistique et culturel revêt une importance majeure dans le renforcement de la position de la ville du Détroit en tant que destination cinématographique et culturelle de premier plan, relevant que Tanger dispose de toutes les ressources nécessaires pour devenir une plaque tournante de la création cinématographique.

"Dans le cadre de notre engagement pour la promotion de la culture, nous visons à faire de Tanger une capitale culturelle et un axe essentiel du développement dans les années à venir, à travers plusieurs projets culturels et partenariats internationaux permettant d'enrichir l'offre culturelle", a-t-il ajouté.

La cérémonie d'ouverture du FNF a été, de même, marquée par la présentation des membres du jury des quatre compétitions programmées pour cette

édition, à savoir la compétition des longs-métrages de fiction, la compétition des courts-métrages de fiction et de documentaire, la compétition des longs-métrages documentaires et celle des films d'écoles et d'instituts de cinéma.

Présidé par le réalisateur et scénariste Mohamed Mouftakir, le jury de la compétition des longs-métrages de fiction comprend Latifa Baqa (écrivaine, enseignante), Najlae Benmbarek (journaliste, consultante en communication), Mariam El Ajraoui (universitaire, chercheuse), Bachir Edkhil (écrivain, politologue), Issa Serge Coello (réalisateur, scénariste, producteur- République du Tchad) et Nabil Jai (artiste, parolier).

En ce qui concerne la compétition des courts-métrages de fiction et de documentaire, le jury, présidé par la réalisatrice et scénariste Khaoula Assebab Benomar, se compose de Souad Azzaïtraoui (journaliste), Fousseyni Maïga (DG du Centre national de la cinématographie du Mali), Said El Mazouari (critique de cinéma) et Rachid Boutounes (réalisateur, producteur).

S'agissant du jury de la compétition

des longs-métrages documentaires, présidé par la réalisatrice et universitaire Jamila Annab, il comprend Houria Boutayeb (journaliste) et Habib Nasry (universitaire, critique de cinéma).

Le jury de la compétition des films d'écoles et d'instituts de cinéma, est, quant à lui, présidé par la directrice de l'ISADAC, Latefa Ahrrare, et comprend Sanae Ghouati (universitaire, critique d'art) et Azelarab Alaoui Mharzi (réalisateur, universitaire).

Par ailleurs, 22 prix seront décernés par les jury et répartis entre les quatre compétitions, à savoir longs-métrages de fiction (14 prix), courts-métrages de fiction et de documentaire (3 prix), longs-métrages documentaires (3 prix) et films d'écoles et d'instituts de cinéma (deux prix).

La 24<sup>ème</sup> édition du FNF s'annonce comme un événement captivant qui saura tenir en haleine les cinéphiles au cours des prochains jours. Avec une sélection variée et riche de films nationaux, cette manifestation mettra en avant non seulement les œuvres contemporaines, mais aussi les créations novatrices qui illustrent la diversité du septième art.

Au menu de cet événement figurent des tables rondes autour de diverses thématiques, notamment sur "l'écriture de scénarios de films pour enfants", "l'intelligence artificielle et l'avenir du cinéma: l'émergence d'un acteur essentiel", "le financement de l'industrie cinématographique" ou encore "le cinéma d'animation au Maroc: les chemins de la reconnaissance".

Les festivaliers auront ainsi l'occasion de participer à des débats animés où des cinéastes, critiques et passionnés échangeront leurs réflexions sur les enjeux et les évolutions du cinéma, tout en explorant les thèmes d'actualité qui concernent l'industrie cinématographique.

## Le film "Silent Sighs" dévoile les souffrances des personnes autistes

Le court-métrage "Silent Sighs" de la réalisatrice marocaine Meryem Jabbour, projeté samedi soir dans le cadre du 24<sup>ème</sup> Festival national du film (FNF) de Tanger, dévoile les souffrances des personnes autistes.

Dans cette pellicule de 20 minutes, sélectionnée en compétition officielle des courts-métrages de fiction et de documentaire, la jeune cinéaste met en lumière les défis et contraintes des personnes autistes et de leurs familles, tout en transmettant des messages sociaux et humanitaires forts. Ce film, qui se déroule dans un quartier populaire situé près de la mer, raconte l'histoire de Younes, un jeune homme de 26 ans

souffrant d'autisme. Il vit avec son père, Idriss, un pêcheur, mais cette maladie silencieuse engendre des troubles comportementaux qui l'enferment dans son propre monde. Idriss, avec ses propres compétences et sa culture simple, tente de soigner son fils de manière traditionnelle.

La réalisatrice a décidé dans son œuvre de focaliser son attention sur la souffrance du père, Idriss, à travers diverses situations dramatiques qui le rendent impuissant face à ses dilemmes, ce qui justifie le titre du film "Silent Sighs".

Dans une déclaration à la MAP, Meryem Jabbour a souligné que ce court-

métrage s'inspire d'une histoire vraie d'une personne autiste rencontrée lors d'un voyage qu'elle avait effectué dans un village au Maroc, ajoutant que "le réalisateur s'inspire souvent de son quotidien pour toucher et captiver le public".

Pour la jeune réalisatrice, sa participation à cette 24<sup>ème</sup> édition du FNF représente une chance pour son film, étant donné que ce festival, considéré comme l'un des événements culturels et artistiques majeurs du Royaume, donne un élan significatif au parcours de tout professionnel du cinéma.

Outre "Silent Sighs", plusieurs films sont en lice pour la compétition des

courts-métrages de fiction et de documentaire, notamment "Beneath a Mother's Feet" d'Elias Suhail, "Frères de lait" de KENZA Tazi, "Dernier jour" de Lakhdar El Hamdaoui, "Fils des Amazones" d'Otman Salil, "Frère" de Younes Bouab, "Mode d'aviation" de Mohamed Amine El Ahmar, "Les jours gris" d'Abir Fathouni, "Pour moi" d'Intissar El Azhari, "Rachid" de Rachida El Garani, "Une mémoire pour l'oubli" d'El Houari Ghoubari, "Nejma" d'Abdellah Elmoukadem, "Yenna ... The Bread Crust" d'Ayoub Ait Bihi, "A Lamb, A Sheep and Ravens" d'Aymane Hammou et "Waking Up" de Saad Benidir.

# La place Jemaa el-Fna célèbre les 100 Ans du Jardin Majorelle avec un concert éblouissant

La place Jemaa el-Fna a vibré, samedi soir, au rythme des célébrations des 100 ans du Jardin Majorelle, avec un concert exceptionnel qui a rassemblé des milliers de spectateurs.

Des artistes de renom tels que Nouaman Belaïachi, Douzi, Dakka Marrakchia, Ikram El Abdia et Kawtar Sadik ont offert des performances mémorables, plongeant le public dans une ambiance festive et colorée.

La soirée a été inaugurée par Nouaman Belaïachi, dont les mélodies entraînantes et l'énergie communicative ont immédiatement captivé la foule. Avec un répertoire mêlant modernité et tradition, il a mis en scène une interaction dynamique avec le public, créant une atmosphère de joie et de partage.

Douzi a ensuite pris le relais, envoûtant les spectateurs avec ses ballades romantiques. Sa voix puissante a résonné sous le ciel étoilé de Marrakech, provoquant une émotion palpable parmi les amoureux présents.

La scène a ensuite été animée par Dakka Marrakchia, qui a apporté des rythmes traditionnels et festifs, entraînant le public dans une danse collective, suivis par Ikram Abdia qui a présenté une performance innovante, alliant des influences modernes à des sonorités traditionnelles, captivant ainsi une audience variée.

Enfin, Kawtar Sadik a clôturé la soirée avec une prestation explosive, marquée par une énergie palpable et des chants entraînants, qui ont marqué le public Merrakchi.

A cette occasion, Madison Cox, pré-



sident de la Fondation Jardin Majorelle, a déclaré que cet événement constitue un hommage à la richesse de la culture et à l'héritage du Jardin Majorelle.

"Nous sommes fiers de rassembler des artistes d'horizons divers dans un lieu aussi emblématique", a-t-il fait savoir.

Pour sa part, Nouaman Belaïachi s'est dit honoré de jouer dans ce cadre, affirmant, dans une déclaration à la MAP, qu'il s'agit "d'un moment inoubliable de partage musical".

Douzi a, de son côté, salué cette initiative culturelle, dans ce lieu emblématique, qu'est la place de Jemaa

el-Fna, rappelant que la musique, de par son aspect "universel", ne peut que rapprocher les cœurs et les âmes.

Dakka Marrakchia ont, de leur côté, souligné l'importance de partager le patrimoine musical marocain, tandis qu'Ikram Abdia a évoqué la connexion spéciale qu'elle ressent avec le public lors de ses performances qui constituent, pour elle, une véritable célébration de la culture marocaine qui mérite d'être partagée.

Ce concert a ainsi marqué une soirée inoubliable, mettant en lumière la richesse et la diversité de la musique marocaine tout en célébrant un

## Bouillon de culture

### Exposition

Le vernissage de l'exposition "Pause Longue - Autumn Time" de l'artiste franco-marocaine, Sonia Hamza, a eu lieu, jeudi soir à l'Institut français de Tétouan.

Cette exposition, qui se poursuivra jusqu'au 15 novembre, constitue une occasion unique de découvrir cette série photographique inédite réalisée par cette talentueuse artiste, qui, lors de sa résidence à Tétouan, a plongé au cœur de cette ville riche en histoire, cherchant à capturer les empreintes du temps et de l'absence. Sa série "Pause Longue" émerge de cette introspection, transformant chaque photographie en une fenêtre sur des rues et des souvenirs en constante évolution.

A travers des poses longues réalisées à main levée, Sonia interroge le spectateur tout en fixant la lumière, lit-on dans le catalogue de l'exposition.

En collaboration avec Mokhtar Chaoui, écrivain et professeur, Sonia a invité les apprenants de l'Institut français et les étudiants de l'Institut national des Beaux-Arts (INBA) de Tétouan à partager leurs réflexions sur les répercussions des confinements liés à la pandémie de Covid-19, enrichissant ainsi sa vision artistique. Un dialogue créatif a permis d'explorer des questions fondamentales sur l'identité et l'appartenance.

Dans une déclaration à la MAP, Mme Hamza a souligné que cette exposition est un moment artistique qui incarne la vie quotidienne à Tétouan, telle qu'elle l'imagine en tant qu'artiste, selon son propre angle de vue, relevant qu'elle a essayé, lors de sa résidence artistique à l'Institut français en 2023, de revivre les moments de la pandémie, à travers ce que lui ont raconté sa famille et ses connaissances à Tétouan.

# Participation du Maroc au 28<sup>ème</sup> Festival Ecrans Noirs à Yaoundé

La 28<sup>ème</sup> édition du Festival de cinéma panafricain Ecrans Noirs s'est ouverte, samedi soir dans la capitale camerounaise Yaoundé, avec la participation de cinéastes de pays africains dont le Maroc.

Tenue sous le thème "Intelligence artificielle et cinéma africain", cette édition, qui se poursuit jusqu'au 26 octobre, rend hommage au regretté réalisateur et acteur camerounais Alphonse Beni (1946-2023), avec la projection de plusieurs de ses œuvres tout au long du Festival.

Dans une ambiance festive, d'imminentes personnalités des mondes de la politique, des arts et de la culture, ainsi que des réalisateurs, producteurs, acteurs et autres professionnels du septième art et des cinéphiles, se sont donné rendez-vous au palais des congrès de la capitale camerounaise

pour découvrir les membres des différents jurys des compétitions du Festival avec, en toile de fond, des scènes de folklore camerounais.

La séance d'ouverture a également été marquée par la remise de deux Ecrans d'honneur, le premier au profit du réalisateur mauritanien Abderrahmane Sissako, en reconnaissance de ses œuvres puissantes mettant en lumière les réalités africaines, comme "Timbuktu" et "La vie sur terre", tandis que le deuxième Ecran d'honneur a été décerné à l'artiste et chroniqueur camerouno-canadien, Makka Kotto, pour son dévouement en faveur du cinéma africain et ses contributions notables à la scène culturelle.

Le jury de cette édition, constitué de professionnels renommés du cinéma et d'artistes internationaux, comprenant réalisateurs, critiques, acteurs et promo-

teurs, évaluera plus d'une centaine de créations qui se disputeront les prix de cette édition, entre long métrages, court-métrages, documentaires, séries et web séries.

Le cinéma centrafricain est à l'honneur lors de cette édition, qui mettra en lumière les talents émergents et les productions innovantes du Cameroun.

A cette 28<sup>ème</sup> édition, le Maroc participe avec trois œuvres, à savoir "Le silence des violons" du réalisateur Saâd Chraïbi, dans la compétition "Long Métrage International", ainsi que "Bayt Al Hejba" de Jamila Annabet, et "Cubaraouis" de Aziz Khouadir dans la compétition "Documentaire Long Métrage International".

Fondé en 1997 par le réalisateur Bassek Ba Kobhio, Ecrans Noirs est un rendez-vous annuel du cinéma africain, organisé à l'initiative de l'association

Ecrans Noirs. Le festival a pour objectif de promouvoir les créations cinématographiques de six pays d'Afrique centrale, à savoir le Cameroun, le Gabon, le Congo, la République démocratique du Congo, la République centrafricaine et le Tchad.

Le Festival ambitionne de promouvoir une culture cinématographique qui développe le discernement et encourage le débat, de favoriser les rencontres entre les réalisateurs, les comédiens et les professionnels du 7<sup>ème</sup> art et d'impulser la formation aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel.

A signaler que la compagnie nationale Royal Air Maroc (RAM) est le transporteur officiel du festival "Ecrans noirs" pour la période 2022-2024.

Yaoundé. Issam El Greni (MAP)

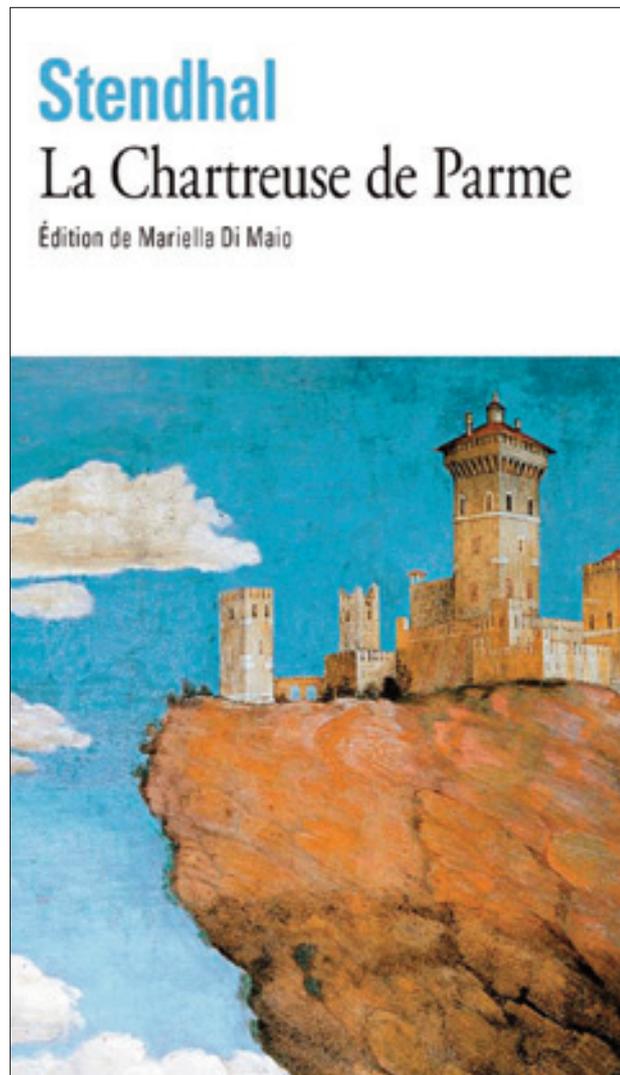
## Chapitre premier Milan en 1796

Le 15 mai 1796, le général Bonaparte fit son entrée dans Milan à la tête de cette jeune armée qui venait de passer le pont de Lodi, et d'apprendre au monde qu'après tant de siècles César et Alexandre avaient un successeur. Les miracles de bravoure et de génie dont l'Italie fut témoin en quelques mois réveillèrent un peuple endormi ; huit jours encore avant l'arrivée des Français, les Milanais ne voyaient en eux qu'un ramassis de brigands, habitués à fuir toujours devant les troupes de Sa Majesté Impériale et Royale : c'était du moins ce que leur répétait trois fois la semaine un petit journal grand comme la main, imprimé sur du papier sale.

Au Moyen Âge, les Lombards républicains avaient fait preuve d'une bravoure égale à celle des Français, et ils méritèrent de voir leur ville entièrement rasée par les empereurs d'Allemagne. Depuis qu'ils étaient devenus de fidèles sujets, leur grande affaire était d'imprimer des sonnets sur de petits mouchoirs de taffetas rose quand arrivait le mariage d'une jeune fille appartenant à quelque famille noble ou riche.

Deux ou trois ans après cette grande époque de sa vie, cette jeune fille prenait un cavalier servant : quelquefois le nom du sigisbée choisi par la famille du mari occupait une place honorable dans le contrat de mariage. Il y avait loin de ces mœurs efféminées aux émotions profondes que donna l'arrivée imprévue de l'armée française. Bientôt surgirent des mœurs nouvelles et passionnées. Un peuple tout entier s'aperçut, le 15 mai 1796, que tout ce qu'il avait respecté jusque-là était souverainement ridicule et quelquefois odieux. Le départ du dernier régiment de l'Autriche marqua la chute des idées anciennes : exposer sa vie devint à la mode ; on vit que pour être heureux après des siècles de sensations affaissantes, il fallait aimer la patrie d'un amour réel et chercher les actions héroïques. On était plongé dans une nuit profonde par la continuation du despotisme jaloux de Charles-Quint et de Philippe II ; on renversa leurs statues, et tout à coup l'on se trouva inondé de lumière.

Depuis une cinquantaine d'années et à mesure que l'Encyclopédie et Voltaire éclataient en France, les moines criaient au bon peuple de Milan, qu'apprendre à lire ou quelque chose au monde était une



peine fort inutile, et qu'en payant bien exactement la dîme à son curé, et lui racontant fidèlement tous ses petits péchés, on était à peu près sûr d'avoir une belle place en paradis. Pour achever d'énerver ce peuple autrefois si terrible et si raisonneur, l'Autriche lui avait vendu à bon marché le privilège de ne point fournir de recrues à son armée.

En 1796, l'armée milanaise se composait de vingt-quatre faquins habillés de rouge, lesquels gardaient la ville de concert avec quatre magnifiques régiments de grenadiers hongrois. La liberté des mœurs était extrême, mais la passion fort rare d'ailleurs, outre le désagrément de devoir tout raconter au curé, sous peine de ruine même en ce monde, le bon peuple de Milan était encore soumis à certaines petites entraves monarchiques qui ne laissaient pas que d'être vexantes. Par exemple l'archiduc, qui résidait à Milan et gouvernait au nom de l'Empereur, son cousin, avait eu l'idée lucrative de faire le commerce des blés. En conséquence, défense aux paysans

de vendre leurs grains jusqu'à ce que Son Altesse eût rempli ses magasins.

En mai 1796, trois jours après l'entrée des Français, un jeune peintre en miniature, un peu fou, nommé Gros, célèbre depuis, et qui était venu avec l'armée, entendant raconter au grand café des Servi (à la mode alors) les exploits de l'archiduc, qui de plus était énorme, prit la liste des glaces imprimée en placard sur une feuille de vilain papier jaune. Sur le revers de la feuille il dessina le gros archiduc ; un soldat français lui donnait un coup de baïonnette dans le ventre, et, au lieu de sang, il en sortait une quantité de blé incroyable. La chose nommée plaisanterie ou caricature n'était pas connue en ce pays de despotisme cauteleux. Le dessin laissé par Gros sur la table du café des Servi parut un miracle descendu du ciel ; il fut gravé dans la nuit, et le lendemain on en vendit vingt mille exemplaires.

Le même jour, on affichait l'avis d'une contribution de guerre de six

millions, frappée pour les besoins de l'armée française, laquelle, venant de gagner six batailles et de conquérir vingt provinces, manquait seulement de souliers, de pantalons, d'habits et de chapeaux.

La masse de bonheur et de plaisir qui fit irruption en Lombardie avec ces Français si pauvres fut telle que les prêtres seuls et quelques nobles s'aperçurent de la lourdeur de cette contribution de six millions, qui, bientôt, fut suivie de beaucoup d'autres. Ces soldats français riaient et chantaient toute la journée ; ils avaient moins de vingt-cinq ans, et leur général en chef, qui en avait vingt-sept, passait pour l'homme le plus âgé de son armée. Cette gaieté, cette jeunesse, cette insouciance, répondaient d'une façon plaisante aux prédications furibondes des moines qui, depuis six mois, annonçaient du haut de la chaire sacrée que les Français étaient des monstres, obligés, sous peine de mort, à tout brûler et à couper la tête à tout le monde. À cet effet, chaque régiment marchait avec la guillotine en tête.

Dans les campagnes l'on voyait sur la porte des chaumières le soldat français occupé à bercer le petit enfant de la maîtresse du logis, et presque chaque soir quelque tambour, jouant du violon, improvisait un bal. Les contredanses se trouvant beaucoup trop savantes et compliquées pour que les soldats, qui d'ailleurs ne les savaient guère, pussent les apprendre aux femmes du pays, c'étaient celles-ci qui montraient aux jeunes Français la Monfêrine, la Sauteuse et autres danses italiennes.

Les officiers avaient été logés, autant que possible, chez les gens riches ; ils avaient bon besoin de se refaire. Par exemple, un lieutenant, nommé Robert, eut un billet de logement pour le palais de la marquise del Dongo. Cet officier, jeune réquisitionnaire assez leste, possédait pour tout bien, en entrant dans ce palais, un écu de six francs qu'il venait de recevoir à Plaisance.

Après le passage du pont de Lodi, il prit à un bel officier autrichien tué par un boulet un magnifique pantalon de nankin tout neuf, et jamais vêtement ne vint plus à propos. Ses épaulettes d'officier étaient en laine, et le drap de son habit était cousu à la doublure des manches pour que les morceaux tinsent ensemble ; mais il y avait une circonstance plus triste : les semelles de ses souliers étaient en morceaux de chapeau également pris sur le champ de bataille, au-delà du pont de Lodi.

(A suivre)



- SAKANE ASSIRAJ AL MOUNIR - SARL AU Capital de 100.000,00 DH 14 bis, Rue de l'Indre - Polo Casablanca - Transfert de siège social - I- Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue le 25/06/2024, il a été décidé l'adoption des résolutions sociales suivantes : - Transfert du siège social de l'adresse initiale à la nouvelle adresse sise au 103 lotissement Ilham étage RD, rue 6 N 20 Ilham - Casablanca. - Refonte conséquence des statuts sociaux. II- Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca, le 04/10/2024 sous n° 137021. N° 7562/PA

Royaume du Maroc MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION Région Marrakech-Safi Direction Provinciale de Safi AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE N° 01/D5/CA /2024

Le 20/11/2024 à 10h, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de SAFI relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Dimachk n°1 SAFI, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à La Consultation Architecturale ouverte pour : Etudes Architecturales et Suivi des Travaux de Construction de Sept (07) Terrains de Sport de Proximité aux Communes Territoriales Suivantes : 02 Dar Si Aïssa -

01 Labkhati - 03 Chahda - 01 Bouguedra, Province Safi- Région M/S. Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : Quatre Million Trois Cent Soixante Quinze Mille Dirhams (4 375 000,00dhs).

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103 à 105 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent: -Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité; -Soit les déposer contre récépissé au service précité; -Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°10 du règlement de la consultation architecturale. N° 7498/PA

Royaume du Maroc MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION Région Marrakech-Safi Direction Provinciale de Safi AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE N° 02/D5/CA /2024

Le 20/11/2024 à 11h, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de SAFI relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Dimachk n°1 SAFI, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à La Consultation Architecturale ouverte pour : Etudes Architecturales et Suivi des Travaux de Construction de Sept (07) Terrains de Sport de Proximité aux Communes Territoriales Suivantes : 02 Lamaachate -01 Oulad Salmame -01 El Ghiate - 03 Hraza -, Province Safi- Région M/S.

Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma. Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : Quatre Million Trois Cent Soixante Quinze Mille Dirhams (4 375 000,00dhs).

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103 à 105 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent: -Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité; -Soit les déposer contre récépissé au service précité; -Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°10 du règlement de la consultation architecturale. N° 7499/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Intérieur Région de Fès - Meknès Préfecture Meknès Conseil de La Préfecture De Meknès Direction Générale des Services S.R.H.A.L.P



المجلس العمومي  
وزارة الداخلية  
جهة فاس مكناس  
مجلس عمالة مكناس  
الديرة العامة للخدمات  
و.م.ر.ه.ا.ل.م

AVIS

Examen d'Aptitude Professionnelle au titre de l'année 2024

Le Conseil de la Préfecture de Meknès organise le dimanche 01 décembre 2024 au siège du Conseil de la Préfecture de Meknès, l'Examen d'Aptitude Professionnelle au titre de l'année 2024 au profit des fonctionnaires rémunérés sur le Budget Préfectoral pour l'accès aux grades indiqués dans le tableau ci-dessous.

Les demandes de candidature devront être déposées au plus tard le jeudi 21 novembre 2024 au Service des Ressources Humaines, des Affaires Juridiques et du Patrimoine du Conseil de la Préfecture de Meknès.

GRADE ACTUEL	GRADE DE PROMOTION	CONDITION POUR PASSER L'EXAMEN	EFFECTIF	NBRE DE POSTE A CONCOURR (14%)
Rédacteur 2 <sup>ème</sup> grade	Rédacteur 1 <sup>er</sup> grade	L'Examen d'aptitude professionnelle est ouvert aux fonctionnaires ayant atteint au moins six (6) ans d'ancienneté de service effectif dans le grade actuel au dimanche 01 décembre 2024 date de l'examen écrit.	01	01
Rédacteur 3 <sup>ème</sup> grade	Rédacteur 2 <sup>ème</sup> grade		01	01
Technicien 2 <sup>ème</sup> grade	Technicien 1 <sup>er</sup> grade		03	01
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> grade (échelle G)	Adjoint administratif 1 <sup>er</sup> grade		01	01
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> grade (échelle G)	Adjoint technique 1 <sup>er</sup> grade		06	01

N° 7495/PA

Académie Régionale d'Éducation et de Formation Région Marrakech-Safi



Direction Provinciale de Safi

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX N° :07/DS/2024 EN QUATRE LOTS SEPARÉS

Le 14/11/2024 à 10H , il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Safi, sis à Rue Damas, Ville Nouvelle, Safi, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix, n° 07/DS/2024 en quatre (04) lots séparés pour objet :

Lot n°	Objet
1	Avis Géotechnique et La Réception des Fonds de Fouilles Et Le Contrôle de La Qualité des Matériaux des travaux de treize (13) Terrains de Sport de Proximité Aux Communes Territoriales suivantes : 02 Saïd Goussil - 01 Labkhati- 01 El Goussami -01 Chahda-01 Hraza-01 Sidi El Ghiate-01 Abouber- 01 Ayl-01 Naggo-01 Labkhati, Province Safi Région MARRAKECH-SAFI
2	Avis Géotechnique et La Réception des Fonds de Fouilles Et Le Contrôle de La Qualité des Matériaux des travaux de sept (07) Terrains De Sport de Proximité Aux Communes Territoriales suivantes : 01 Lamraia - 01 Lamaachate - 01 Oulad Salmame - 01 Sidi Aïssa - 01 Sidi El Gij - 01 El Beldoua - 01 Dar Si Aïssa, Province Safi, Région MARRAKECH-SAFI
3	Avis Géotechnique et La Réception des Fonds de Fouilles Et Le Contrôle de La Qualité des Matériaux des travaux de sept (07) terrains de sport de proximité aux communes territoriales suivantes : 01 Ibat Azakana - 01 Laamarna - 01 Bouguedra - 01 Jamaat Shaim - 01 Moul El Bergal, Province Safi, Région MARRAKECH-SAFI
4	Avis Géotechnique et La Réception des Fonds de Fouilles Et Le Contrôle de La Qualité des Matériaux des travaux de neuf (09) Terrains De Sport de Proximité Aux Communes Territoriales suivantes : 08 Safi (Mun.) - 01 Lamaabih - Province Safi, Région MARRAKECH-SAFI

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les estimations des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :  
 -LOTN° 01 : 200 000,00 dhs TTC (Deux Cent Mille Dirhams TTC)  
 -LOTN° 02 : 110 000,000DHS TTC (Cent Dix Mille Dirhams TTC)  
 -LOTN° 03 : 110 000,000DHS TTC (Cent Dix Mille Dirhams TTC)  
 -LOTN° 04 : 140 000,00 DHS TTC (Cent Quarante Mille Dirhams TTC)

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit :  
 -LOTN° 01 : 4 000,00 DH (Quatre Mille Dirhams)  
 -LOTN° 02 : 2200,00 DH (Deux Mille Deux cent Dirhams)  
 -LOTN° 03 : 2200,00 DH (Deux Mille Deux cent Dirhams)  
 -LOTN° 04 : 2800,00 DH (Deux Mille Huit cent Dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2.22.431 du 15 Chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation. N° 7496/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE EL KEELAA DES BRAGHNA CERCLE EL KEELAA -AVIS GRABA CAJDIAT AHL GRABA COMMUNE EL MARBOUH

AVIS CONCOURS

Le Président De La Commune Territoriale EL MARBOUH Annonce l'Yn Concours d'Aptitude Professionnelle Pour Accéder Au Grade Adjoint Technique Les Grades Auprès Les Samedis 14 Décembre 2024 à La CT EL MARBOUH, Ce Concours Est Ouvert Versus Les Fonctionnaires De La Commune, Auprès Du Grade D'Adjoint Technique Deux Grade Techniciens Et Dispositif De 06 Ans D'ancienneté Au Grade Jusqu'au 21 Décembre 2024, Le Nombre De Postes à Pourvoir Est De Seuf (01). Les Fonctionnaires De La Commune Auprès Les Conditions Supérieures Précitées Sont Appelés à Déposer Leurs Demandes De Candidature Auprès Du Service De Personnel Avant 06 Décembre 2024 Devant l'Office D'acceptation Des Demandes.

Les Examens Du Concours Sont Comme Suit :  
 -POUR LES ADJOINT TECHNIQUE IEME GRADE -

Epreuves	Durée (Heure)	Coefficient
Epreuve écrite: les copies ou des fiches préparées par le personnel degré examinateur	1	2
Epreuve orale: la discussion à partir sur des sujets théoriques, le cas échéant, ainsi que les fiches et rapports de candidat et tester ses capacités à exercer les fonctions liées principalement examinateur	15 à 20 min	2

N° 7497/PA

**« LIFERAY AFRICA » S.A.R.L.AU SOCIÉTÉ A RESPONSABILITE LIMITEE D'ASSOCIÉ UNIQUE AU CAPITAL DE 480 000,00 DIRHAMS SIEGE SOCIAL : TOUR CFC, Lot 57, 5ème Etage, Avenue Main Street, Casa Anfa, Hay Hassani - CASABLANCA CHANGEMENT DE GERANCE**

I - Aux termes d'un acte sous seing privé à Casablanca en date du 23/03/2024 :

- L'Associée unique approuve et prend acte de la démission de Monsieur Ndagi Job GOSHI et Monsieur Brian Myungghun KIM de leur fonction de cogérant ;  
- L'associée unique approuve et prend acte de la nomination en qualité de cogérante de Madame Caris CHAN, et ce pour une durée illimitée, de nationalité américaine, née le 11 août 1975, à Hong kong, demeurant aux États-Unis, 9470 Camelback Creek Dr. Las Vegas, NV 89178-5563, titulaire du passeport américain numéro A04663563.  
II - Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca, le 08/10/2024, sous le numéro 937292.

**POUR EXTRAIT ET MENTION**

La gérance

**N° 7500/PA**

**« QATARAH » S.A.R.L. (AU)**

I - Aux termes du P.V de l'A.G.E du 16/09/2024 l'associé de la Société « QATARAH » S.A.R.L. (AU), ayant son siège social à : RUE 21 N 8 OLD BOUTAYEB NADOR, au capital de 100.000,00 Dhs, il a été décidé :

- La dissolution anticipée de la société ;

- La nomination de Mme SOULAH NAJOUA, en qualité de liquidateur et ayant fixé le siège social de la société ;

- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de Nador le 16/10/2024 sous le n° 8759.

**N° 7501/PA**

**S.H AL AKARIA IMMOBILIER -SARLAU**  
Siège social 10, Rue Liberté, Etage 3, Apt 05 - Casablanca.

Suivant acte sous seing privé en date du 01/10/2024, il a été constitué une SARL au :

1. Dénomination : S.H AL AKARIA IMMOBILIER - SARLAU  
2. Capital : 100 000,00 dirhams  
3. Associé & gérance : Monsieur MOHAMED OSSELI, titulaire de la CIN N° BH536261  
4. Siège : 10, Rue Liberté, Etage 3, Apt 05 - Casablanca  
5. Objet : Promoteur immobilier ; Entrepreneur de travaux divers ou construction ;  
6. VII. Durée : 99 Années.  
7. Le dépôt légal a été effectué au Greffe du TC de Casa en date du 17/10/2024, RC N°645833  
Pour extrait et mention gérance

**N° 7502/PA**

**3 ACTIONS - SARLAU**  
En date du 20/07/2024 L'associé unique Monsieur ABDELHAK LOTFI, décide :

• La dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à partir du 20/07/2024.

• Est nommé liquidateur Monsieur ABDELHAK LOTFI, de nationalité marocaine, né le 18/08/1967 à BENI MELLAL, demeurant à NASSIM 2 QUARTIER ALMAZ RES AMBAR 1 GH 13 IMM F APPT 32 ETG 3-Casablanca

• L'associé unique Monsieur ABDELHAK LOTFI a fixé le lieu de liquidation à Lissassa Lot Habiba Imm. 10 Apt. 9 Ain Chock - Casablanca

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la dissolution a été effectué au greffe du tribunal de Casablanca en date du 17/10/2024 sous le numéro 938963

**N° 7503/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale Du Préscolaire et des Sports  
A.R.E.F Marrakech Safi  
Direction provinciale de SAFI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX N° : 10/SE/2024 -International-**

Le 15/11/2024 à 10h, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de SAFI relevant de l'AREF Marrakech-Safi, Rue Dimach n°1 SAFI à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert international sur offres des prix N° 10/SE/2024 Relatif à : L'Achat de Fournitures de bureau, de reprographie et d'informatiques au profit des établissements de l'enseignement primaire, secondaire collégial, secondaire qualifiant ; la formation continue et services administratifs relevant de la direction provinciale de SAFI. (En Lot Unique).

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme : 1 359 180,00 dirhams TTC (un million trois cent cinquante neuf mille cent quatre vingt dix TTC). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 25 000,00 dhs (vingt cinq mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°08 du Règlement de Consultation.

**N° 7504/PA**

**ROYAUM DE MAROC**  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
PROVENCE D'AZILAL  
COMMUNE DE AIT OUMDIS  
AVIS D'APPL D'OFFRE OUVERT N° :04/2024

**SEANCE PUBLIQUE**  
Le :14/11/2024, à 11 Heures, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Monsieur le Président de la CT de AIT OUMDIS à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offre des prix pour :

1- L'Affermage du Souk hebdomadaire et abattoir à la CT de AIT OUMDIS au titre de l'Année 2025

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré et téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.Marchespublics.gov.ma](http://www.Marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : - 1500 000Dhs (Mille cinq CENT Dirhams00 CTS)

L'estimation des coûts des services établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : - 1600,00 dhs par mois ( mille six cent DHS 00 CTS )

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 431-22-2 du 08 MARS 2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), les offres d'affermage doivent être exprimées par mois

**N° 7505/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE TAZA

Avis d'appel d'offres ouvert national n° 36/2024

Le 13/11/2024 à 10h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Taza à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix pour :

Travaux de déplacement du réseaux électriques et d'alimentation du nouveau réseau d'éclairage public au niveau de la pénitente OUEST de la ville de Taza du PK310-000 au PK314+430 de la RN6. Province de Taza.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (5 709 286,80 Dhs) Cinq Millions Sept Cent Neuf Mille Deux Cent Quatre-Vingt-Six Dirhams Quatre-Vingts Centimes.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (114 000,00 Dhs) Cent Quatorze Mille Dirhams. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 32, 34, 135 et 141 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics conformément aux conditions fixées par l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles n° 5 et 11 du règlement de consultation.

**N° 7506/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE TAZA

Avis d'appel d'offres ouvert international n° 37/2024

Le 13/11/2024 à 10h00, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Taza à l'ouverture des plis relatifs à l'appel

d'offres ouvert international sur offres des prix pour : Travaux de déplacement de l'adduction BAB LOUTA au niveau de la pénitente OUEST de la ville de Taza du PK310-000 au PK314+430 de la RN6. LOT Unique ; CONDUITE. Province de Taza

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (15 919 800,00 Dhs) Quinze Millions Neuf Cent Dix Neuf Mille Huit Cents Dirhams.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (318 000,00 Dhs) Trois Cent Dix Huit Mille Dirhams. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 32, 34, 135 et 141 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics conformément aux conditions fixées par l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles n° 5 et 11 du règlement de consultation.

**N° 7507/PA**

**«CHEMISE SHOES »**  
RC de Fes n° 72557

Suivant procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 22/07/2024, il a été décidé ce qui suit :

- Augmentation du capital sociale social de 10000,00 dh au 1 000 000,00 dh par incorporation directe de pareille somme prélevée sur compte courant des associés.

Le dépôt légal : a été effectué auprès du Tribunal de Commerce de Fès, le 09/09/2024 sous le n°14185

**N° 7508/PA**

## Sur vos petits écrans



07H00 : Hymne national+ Coran  
07H05 : Documentaire amazigh  
07H35 : Documentaire amazigh  
08H10 : Alf Mrabba  
09H05 : Ichaa Mamlaka  
10H00 : Bnat lâassas  
10H55 : Ousrati  
11H55 : Dar lhna  
12H30 : Amoula Nouba  
13H00 : JT Addahira  
13H20 : Waadi 2  
14H00 : JT en Amazigh  
14H20 : JT en Espagnol  
14H40 : 30 Mlyoun  
16H20 : Moudawala  
17H30 : Amoudoula  
18H30 : JT en Français  
18H50 : Dar lhna

19H25 : Capitaine Hajiba  
19H40 : Bat bentou  
19H55 : Amoula Nouba  
20H30 : JT Principal  
21H30 : Rihlat Al Omr  
22H03 : Rihlat Al Omr  
22H40 : ilm wa Hadara  
23H20 : Dernier bulletin d'information  
23H40 : Waadi 2  
00H15 : Dar lhna  
00H50 : Capitaine Hajiba  
01H10 : Mawakie wa wakaie  
02H10 : Bnat lâassas  
03H05 : Documentaire amazigh  
03H35 : Documentaire amazigh  
04H10 : Alf Mrabba  
05H05 : Ichaa Mamlaka  
06H00 : Ousrati

05:00:00 : RELIGIEUX : Coran avec laurabts mawahib tajwid al qor'an  
06:00:00 : Ch'hwat bladi  
06:30:00 : SABAHYAT 2M  
07:25:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL  
07:50:00 : MAGAZINE : REPLAY  
08:20:00 : MAGAZINE : MOUKHTAFOUNE  
09:20:00 : FEUILLETON : AL MEKTOUB  
10:00:00 : CHHIWA MA3A CHOUNMCHA  
10:10:00 : FEUILLETON : HOU-RIA  
10:50:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL  
11:05:00 : SABAHYAT 2M  
12:05:00 : SERIE : LALLA FATEMA  
12:35:00 : METEO  
12:45:00 : ALAKHBAR

13:15:00 : MOUJAZ RIYADI  
13:25:00 : FEUILLETON : AL AMANA  
14:15:00 : MAGAZINE : QUOTI-DIENNES DREAM ARTIST  
14:20:00 : JOURNAL AMAZIGH  
14:30:00 : FEUILLETON : AL MEKTOUB  
15:10:00 : FEUILLETON : DARI MEKTOUBI  
16:45:00 : MAGAZINE : SABAHYAT 2M  
17:30:00 : DESSIN ANIME : ABTAL AL BIHAR  
17:45:00 : DESSIN ANIME : MOUGHAMARAT BAMBOU  
18:00:00 : CHHIWA MA3A CHOUNMCHA  
18:10:00 : MAGAZINE : QUOTI-DIENNES DREAM ARTIST  
18:20:00 : FEUILLETON : WA YABQA ALAMAL

19:10:00 : FEUILLETON : HKAYTI  
20:00:00 : NEWS : INFO SOIR  
20:25:00 : QUE DU SPORT  
20:30:00 : METEO  
20:35:00 : NEWS : ECO NEWS  
20:45:00 : AL MASSAIYA  
21:15:00 : NEWS : ECO NEWS  
21:20:00 : METEO  
21:25:00 : MAGAZINE : DREAM ARTIST  
23:00:00 : 2M MAG  
00:00:00 : FEUILLETON : WA YABQA AL AMAL  
00:45:00 : FEUILLETON : AL AMANA  
01:30:00 : RACHID SHOW  
02:50:00 : MAGAZINE : AL KHOBARAE  
03:45:00 : FEUILLETON : TARIQ AL WARD  
04:35:00 : FEUILLETON : HKAYTI

**Sté REDASYA SARLAU**

Société à responsabilité limitée d'associé unique au capital de -100.000,00 Dhs  
Siège social: Résidence Prima Office N°105 Appt 16 Etage 3 Angle Mostafa Maani Et 11 Janvier -Casablanca-  
I- Au terme d'un acte sous - seing privé en date du 03/09/2024 à Casablanca, il a été établi les statuts de la société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivants :-objet: la société a pour objet directement, Travaux d'aménagement -Et plus généralement, toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières, financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, et ce, tant par l'intervention directe, que par la création ou la prise de participation dans d'autres sociétés, existantes ou à créer, ayant un objet similaire ou connexe. Dénomination: « REDASYA SARLAU », -Siège: Prima Office N°105 Appt 16 Etage 3 Angle Mostafa Maani Et 11 Janvier, Ca-

sablanca -Durée : 99 ans.-Capital: 100.000,00 Dhs souscrits en numéraire et divisé en 1000 parts de 100,00 Dhs répartie comme suite : - Mr. MOULOUD ABDELLAH: 1000 Parts. - Gérance : La société est Gérée Et Administrée par: - Mr. MOULOUD ABDELLAH Pour une durée illimitée. -Année sociale : 1er janvier au 31 décembre.

II- Le dépôt légal a été effectué au tribunal du commerce de Casablanca. Inscription : la société est inscrite au registre de commerce à Casablanca sous le n° 938895 en date du 17/10/2024  
**N° 7509/PA**

**SOCIETE K.M DREAMS Sarlau**  
Clôture de La liquidation

Au terme d'un PV de l'AGE, tenue au siège social de la société K.M DREAMS Sarlau, au capital de 100.000,00 Dirhams en date du 11/12/2023 à Casablanca, Madame KHA-DIJA OUAICHA associée unique de la société a décidé ce qui suit: - clôture de La liquida-

tion définitive de la société K.M DREAMS SARLAU. - Le dépôt légal a été effectué au secrétaire greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 16 Octobre 2024 sous le N°938761.  
**N° 7510/PA**

**SOCIETE DNA VISUALS "S.A.R.L.A.U"**  
Constitution

Auteur d'un acte SSP en date à Casablanca du 30/09/2024, il a été établi les statuts d'une "S.A.R.L.A.U" dans les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination : DNA VISUALS "S.A.R.L.A.U" Objet : Direction artistique  
Le siège : MAG N 30 LOT LAALAJ RUE 1 BD BEN BARKA BOURGOGNE CASABLANCA  
Capital Social : 100 000 Dhs, divisé en 1 000 parts de 100 Dhs  
Mr LAMTAOUI MOURAD : 10 000 parts  
Dépôt : Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au greffe du tribunal de commerce de Casablanca.  
RC 643201  
**N° 7511/PA**

**Royaume du Maroc**  
Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville  
Agence Urbaine de Safi -Youssefoula

**AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DES PRIX SEANCE PUBLIQUE**

Le 13 et 14 Novembre 2024, à partir de 10 heures, il sera procédé en séance publique dans les bureaux de l'Agence Urbaine de Safi -Youssefoula sis à Avenue Mérieu 9<sup>ème</sup> Plateau Ville Nouvelle Safi, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres suivants relatifs aux offres des prix suivants :

N° d'appel d'offres ouvert national	Objet	Cautionnement provisoire	Estimation de coût TTC	Jour et heure d'ouverture des plis
01/2024/ANV	Etude d'élaboration du plan d'aménagement du centre de Atlantic de la commune Atlantic, Province de Youssefoula. -Lot unique-	4 000,00 dh (Six mille Dirhams)	324.000,00 dh (Trois cent vingt mille Dirhams Toutes Taxes Comprises)	13 Novembre 2024 à 10h00
02/2024/ANV	Etude d'élaboration de plan de développement du centre Our Si Aissa de la commune Our Si Aissa, province de Safi. -Lot unique-	4 000,00 dh (Cinq mille Dirhams)	200.000,00 dh (Trois cent mille Dirhams Toutes Taxes Comprises)	13 Novembre 2024 à 10h30
03/2024/ANV	Etude d'élaboration du plan d'aménagement du centre de Sidi Aissa de la commune Sidi Aissa, Province de Safi. -Lot unique-	4 000,00 dh (Cinq mille Dirhams)	200.000,00 dh (Trois cent mille Dirhams Toutes Taxes Comprises)	13 Novembre 2024 à 10h00
04/2024/ANV	Etude d'élaboration du plan de développement du centre trône barakat khayf, province de Safi. -Lot unique-	4 000,00 dh (Cinq mille Dirhams)	200.000,00 dh (Trois cent mille Dirhams Toutes Taxes Comprises)	13 Novembre 2024 à 10h30
05/2024/ANV	Etude d'élaboration du plan de développement du centre khens Nagga de la commune Nagga, province de Safi. -Lot unique-	4 000,00 dh (Cinq mille Dirhams)	200.000,00 dh (Trois cent mille Dirhams Toutes Taxes Comprises)	13 Novembre 2024 à 12h00
06/2024/ANV	Actes de liquidation pour le compte de l'Agence Urbaine de Safi-Youssefoula -Lot unique-	4 000,00 dh (Quatre mille Dirhams)	224.000,00 dh (Deux cent vingt quatre mille Dirhams Toutes Taxes Comprises)	14 Novembre 2024 à 10h00
07/2024/ANV	Actes de matériel de bureau pour le compte de l'Agence Urbaine de Safi-Youssefoula. -Lot unique-	4 000,00 dh (Quatre mille huit cent Dirhams)	340 000,00 dh (Deux cent quarante mille Dirhams Toutes Taxes Comprises)	14 Novembre 2024 à 10h30
08/2024/ANV	Actes de matériel informatique pour le compte de l'Agence Urbaine de Safi-Youssefoula. -Lot unique-	4 000,00 dh (Quatre mille Dirhams)	424.000,00 dh (Deux cent vingt quatre mille Dirhams Toutes Taxes Comprises)	14 Novembre 2024 à 10h00
09/2024/ANV	Actes de fournitures de bureau pour le compte de l'Agence Urbaine de Safi-Youssefoula -Lot unique-	4 000,00 dh (Mille Dirhams)	53.750,00 dh (Cinquante trois mille trois cent soixante et onze Dirhams 26 centimes Toutes Taxes Comprises)	14 Novembre 2024 à 10h30

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : <http://www.marchéspublics.gov.ma>

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse <http://www.marchéspublics.gov.ma>.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation de chaque appel d'offres.

**N° 7512/PA**

**Royaume du Maroc**  
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

**الجمهورية المغربية**  
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

**Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation**  
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

**أvis d'appel d'offres ouvert national N°61UH2C/2024**  
Relatif aux TRAVAUX DE MENUISERIE ET D'AMÉNAGEMENT DE 6 AMPHIS ET 24 SALLES DE TRAVAUX DIRIGES AU SEIN DE LA FACULTE DES SCIENCES BEN M'SIK CASABLANCA EN LOT UNIQUE.

(Séance publique)

Le 12/11/2024 à 12h00min, il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la Présidence de l'Université Hassan II (site Casablanca, sis à 19, rue Tarik Ibnou Ziad, BP. 9167, Mers Sultan, Casablanca), à l'ouverture des plis de l'AO N°61UH2C/2024, relatif Aux TRAVAUX DE MENUISERIE ET D'AMÉNAGEMENT DE 6 AMPHIS ET 24 SALLES DE TRAVAUX DIRIGES AU SEIN DE LA FACULTE DES SCIENCES BEN M'SIK CASABLANCA EN LOT UNIQUE.

Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

- L'estimation du Maître d'ouvrage est : **2 056 674,000TTC (Deux millions cinquante-six mille six cent soixante-quatorze TTC)**.
- Le cautionnement provisoire est fixé à : **31 000Dhs - Trente et un Mille dirhams.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des offres électroniques des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023).

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté de la ministre de l'Économie et des finances n° 1982-21du 9 joudada 1 1443 (14 décembre 2023) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

1- Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe minimale et les qualifications suivantes :

Système Actuel	Secteur	Qualification	Classe
	L	L4	3

NB : Concernant les organismes publics, les documents à fournir sont ceux prescrits par l'article 28-II du décret n° 2-22-431 précité.

La visite de lieux sera 05/11/2024 à 12h00 du matin au siège de la Faculté des Sciences Ben M'Sick de Casablanca

Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relative au présent appel d'offres.

**N° 7513/PA**

**Royaume du Maroc**  
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

**الجمهورية المغربية**  
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

**Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation**  
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

**أvis d'appel d'offres ouvert national N°62UH2C/2024**  
Relatif aux Travaux d'Aménagement de l'intérieur de la salle de conférence de l'espace polyvalent au sein de la Faculté des Sciences Ben M'sick Casablanca en lot unique.

(Séance publique)

Le 12/11/2024 à 11:00, il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la Présidence de l'Université Hassan II (site Casablanca, sis à 19, rue Tarik Ibnou Ziad, BP. 9167, Mers Sultan, Casablanca), à l'ouverture des plis de l'AO N°62UH2C/2024, relatif Travaux d'Aménagement de l'intérieur de la salle de conférence de l'espace polyvalent au sein de la Faculté des Sciences Ben M'sick Casablanca en lot unique.

Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

- L'estimation du Maître d'ouvrage est : **466.788,00DhsTTC (Quatre Cent Soixante Six Mille Sept Cent Quatre-Vingt Huit Dirhams Toutes Taxes Comprises)**
- Le cautionnement provisoire est fixé à : **4000,00 Dhs (Six Mille dirhams)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des offres électroniques des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023).

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté de la ministre de l'Économie et des finances n° 1982-21du 9 joudada 1 1443 (14 décembre 2023) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

1- Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe minimale et les qualifications suivantes :

Système Actuel	Secteur	Qualification	Classe
	A	A3	5

NB : Concernant les organismes publics, les documents à fournir sont ceux prescrits par l'article 28-II du décret n° 2-22-431 précité.

- ✓ La visite de lieux concernant le projet cité ci-dessus aura lieu le 05/11/2024 à 11h00 du matin au siège de la Faculté des Sciences Ben M'Sick de Casablanca
- ✓ Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relative au présent appel d'offres.

**N° 7514/PA**

# Sur les écrans casablancais

<p><b>MEGARAMA</b></p> <p><b>Top gun : maverick</b> Durée : 01:00:00 Genres : Action Réalisateur : Joseph Kosinski Acteurs : Tom Cruise , Miles Teller , Jennifer Connelly , Jon Hamm , Glen Powell séances : 13:25 19:45 22:30</p> <p><b>AL IKHWANE</b> Durée : 02:15:00 Réalisateur : Mohamed Amine Al Ahmar séances : 14:00 17:00 19:45 22:30</p> <p><b>Green cardfilm</b> Durée : 01:30:00 Réalisateur : hicham regragui séances : 14:30 17:00 19:45 22:30</p> <p><b>Bullet train</b> film Bullet train megarama-casablanca Durée : 02:32:00 Genres : Thriller Action Réalisateur : David Leitch séances : 13:25 19:45 22:30</p> <p><b>Kira w el gen</b> film Kira w el gen megarama-casablanca Durée : 02:55:00</p>	<p>Genres : Action Réalisateur : Marwan HAMED Acteurs : Karim Abdel Aziz , Hind SABRI</p> <p><b>JE T'AIME - I LOVE YOU</b> Durée : 01:45:00 Genres : Réalisateur : Tamer Housni séances : 13:25 19:45 22:30</p> <p><b>La très très grande classe</b> film La très très grande classe megarama-casablanca Durée : 01:40:00 Genres : Réalisateur : Prédérie Quiring 14:15 17:00 19:45 22:30</p> <p><b>Ashbah europa</b> Durée : 01:20:00 Genres : Réalisateur : Mohamed Abdel Rahman Hamaki séances : 14:00 16:00 18:00 20:00 22:00</p> <p><b>Le bal de l'enfer</b> Date de sortie : 24 août 2022 Durée : 01:45:00 Genres : Réalisateur : Jessica M. Thompson séances : 13:45 16:00 20:45 22:45</p>	<p><b>Tad l'explorateur et la table d'émeraude</b> Durée : 01:29:00 Genres : Aventure Famille Animation Comédie Réalisateur : Enrique Gato séances : 14:00 16:00</p> <p><b>Spider-man : no way home</b> Durée : 02:37:00 Genres : Action Aventure Réalisateur : Jon Watts séances : 18:00</p> <p><b>Citoyen d'honneur</b> Durée : 01:36:00 Genres : Comédie Réalisateur : Mohamed Hamidi séances : 17:00 19:45 22:30</p> <p><b>Kompromat</b> Durée : 02:07:00 Genres : Thriller Réalisateur : Jérôme Salle séances : 17:00 19:45 22:30</p> <p><b>Coup de théâtre</b> Durée : 01:38:00 Genres : Policier Comédie Réalisateur : Tom George 14:15 17:45 22:30 19:45</p> <p><b>Rada malha - jrada malha</b> Durée : 02:06:00 Réalisateur : Deiss ROUKHE séances : 17:00 19:45 22:30</p>
--	---	---

# Pharmacies de garde de nuit

<p><b>Sidi Moumen :</b> Pharmacie DIAR EL HANAE DIAR EL HANAE 2 RUE 15 N° 20 - SIDI MOUMEN - Tél : 0522.70.59.59</p> <p><b>Sidi Othmane :</b> Pharmacie ESSEHA MARCHÉ ESSALAMAL HAY ESSALAMAL - Tél : 0522.37.32.66</p> <p><b>Oulfa :</b> Pharmacie MASHID CIL LOT DU STADE N° 22 - HAY ESSALAM - CIL (PRÈS MOSQUE CIL - LABORATOIRE PFIZER)- Tél : 0522.39.88.73</p> <p><b>Sidi Maarouf :</b> Pharmacie HANE 114, LOTISSEMENT SAADA I - SIDI MAAROUF - Tél : 0522.58.03.86</p> <p><b>Zenith :</b> Pharmacie ZENITH MILLENNIUM N° 162 LOTISSEMENT FLORIDA - SIDI MAAROUF (FACE HAMMIAM FLORIDA ET CRICHE SANOU/NOU)- Tél : 0522.32.15.16</p> <p><b>Lissafa :</b> Pharmacie JARDINS DE L'OULEFA KASRA ALAMINE EXTENTION GH4 IMM 6 - ENTREE 2 - Tél : 0522.65.28.90</p> <p><b>Casaview :</b> Pharmacie CASAVIEW CENTRE COMMERCIAL CASAVIEW, MAG N°1 - NASSIM BLANE - Tél : 0522.69.64.64</p> <p><b>Maarif :</b> Pharmacie IBN BATOUTA</p>	<p>78, RUE IBN BATOUTA (A CÔTÉ DU CINÉMA LUX) AVE- NUE LALLA YACOUTI - Tél : 0522.22.34.34 [-]</p> <p><b>Porte Calforne :</b> Pharmacie PORTE CALFORNE ROUTE 108, AVENUE MEKKA - DAR HADI DACOU - BACHKOU (ROND-POINT BACHKOU)- Tél : 0522.81.29.31 [-]</p> <p><b>Najris :</b> Pharmacie NAJRI 14, BOULEVARD YACCOUB EL MANSOUR - MAARIF - Tél : 0522.25.00.74</p> <p><b>Bouggoge :</b> Pharmacie RAIS 62, RUE DE LA MER BALTIQUE - AIN DIAB (TERMINUS TRAMWAY AIN DIAB - HARTLEY DAVIDSON - RESTAURANT VIP)- Tél : 0522.79.81.52</p> <p><b>Safir :</b> Pharmacie SAFIR 16, RUE MOHAMED SMHA - AVENUE DES F.A.R. (EX. HOTEL SAFIR - ACIMA BD. MED V - STADE - Tél : 0522.44.48.57</p> <p><b>Belvédère :</b> Pharmacie MOULAY ISMAIL 286, BD. MOULAY ISMAIL - ROCHES NOIRIS 20300 - Tél : 0522.40.48.27</p> <p><b>Ain Sebali :</b> Pharmacie ESPACE SHATI 55, RUE SALOMON DAHAN - QUARTIER OUKA- CHA - AIN SEBAA (PRIS PRI- SON OUKACHA) - Tél : 0522.67.27.64</p> <p><b>Ain Chock :</b> Pharmacie KIRMAT 341, BOULEVARD PANORA- MIQUE - Tél : 0522.52.71.35</p>	<p><b>Hay Mohammadi :</b> Pharmacie AL AQSA RESIDENCE AL AMANE RUE EMILE BRUNET N° 6 - HAKAM 3 - HAY MOHAM- MADI - Tél : 0522.63.00.63</p> <p><b>Al Fida :</b> Pharmacie HACHAD 142, RUE 5-DERB KOREA-GRE- GOUANE STATION TAXI SIDI MAAROUF PLACE SRAGHNA - Tél : 0522.28.39.46</p> <p><b>Sidi Bernoussi :</b> Pharmacie RACHAD 32, AV. SOUHAIB ABBOUMI- AMAL 2 - SIDI BIRNCOUSSE - Tél : 0522.73.72.57</p> <p><b>Hay Hassani :</b> Pharmacie LAYA N° 9 ECONOMAT DE L'AMG / FRA - RUE AL ABTAL - BEAUSÉJOUR B.P. 16277 - Tél : 0696818285 [-]</p> <p><b>Pharmacie INANE OULFA</b> RYAD EL OULFA GH8 EN- TREE N°8 N° 151 ACTUELLE- MENT GH100 - Tél : 0522.89.42.70</p> <p><b>Pharmacie LE NORD</b> HADIKAT OUM ERRABIE 2 GH4 N° 21 EN FACE MAR- JANE HAY HASSANI - Tél : 0522.89.77.44 [-]</p> <p><b>Beauséjour :</b> Pharmacie ORGOUANE 122, RUE ORGOUANE - HAY ERRABIA - BEAUSÉJOUR (DERRIÈRE ACIMA BEAUSÉ- JOUR) - Tél : 0522.36.22.20</p> <p><b>Oasis :</b> Pharmacie DALAL 24 BIS, RUE DES VANNEAUX - LOASIS (MARCHÉ L'LOASIS - B.C.M.) - Tél : 0522.99.27.54</p>
---	---	--

# Horaires des trains

## SENS MARRAKECH - CASABLANCA - FES

N° train	Marrakech	Benguerdj	Séville	Madrid	Casa Casab	Casa Casab	Marrakech	Fes	Marrakech	Casa Casab	Marrakech	Fes	Marrakech	Casa Casab	Marrakech	Fes	Marrakech	Casa Casab	Marrakech	Fes
1001	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	24:00	25:00
1002	06:30	07:30	08:30	09:30	10:30	11:30	12:30	13:30	14:30	15:30	16:30	17:30	18:30	19:30	20:30	21:30	22:30	23:30	24:30	25:30

## SENS FES - CASABLANCA - MARRAKECH

N° train	Fes	Marrakech	Casa Casab	Marrakech	Casa Casab	Marrakech	Fes	Marrakech	Casa Casab	Marrakech	Fes	Marrakech	Casa Casab	Marrakech	Fes	Marrakech	Casa Casab	Marrakech	Fes	
1001	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	24:00	25:00
1002	06:30	07:30	08:30	09:30	10:30	11:30	12:30	13:30	14:30	15:30	16:30	17:30	18:30	19:30	20:30	21:30	22:30	23:30	24:30	25:30

Trains ne circulent pas les Dimanches et les jours fériés

### Plan de transport Al Boraq à partir du Lundi 19 Septembre 2022

N° de Train	Sens Casa voyageurs > Tanger															
	2001*	2002	2003	2013	2017	2021	2023	2027	2041	2045	2049	2053	2057**	2061	2065	2069
Casa Voyageurs	Départ	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00
Alabat	Arrivée	06:45	07:45	08:45	09:45	10:45	11:45	12:45	14:45	15:45	16:45	17:45	18:45	19:45	20:45	21:45
Agafay	Départ	06:50	07:50	08:50	09:50	10:50	11:50	12:50	14:50	15:50	16:50	17:50	18:50	19:50	20:50	21:50
Marrakech	Arrivée	07:17	08:17	09:17	10:17	11:17	12:17	13:17	15:17	16:17	17:17	18:17	19:17	20:17	21:17	22:17
Casa Voyageurs	Départ	07:30	08:30	09:30	10:30	11:30	12:30	13:30	15:30	16:30	17:30	18:30	19:30	20:30	21:30	22:30
Marrakech	Arrivée	08:10	09:10	10:10	11:10	12:10	13:10	14:10	16:10	17:10	18:10	19:10	20:10	21:10	22:10	23:10

\* Trains ne circulent pas les Samedi, Dimanches et jours fériés  
\*\* Trains circulant uniquement les Vendredi, Dimanches et jours fériés

Par Abou Salma

abousalma10@gmail.com

Mots flechés

JeuX & Loisirs

BALLE POPULAIRE	ANNONCIATEUR	BLINDÉ	SYMBOLE DU THALLIUM	UN PEU D'ALCOOL	MIDI	HYMNE	OPUS	CÉANS	POINT BRÛLANT
						CREVE-CŒUR DISPUTE			
LAISSE TOMBER							CONTRIBUTION FORCÉE	ADVERBE NOTE	
EN AOÛT			QUITTE-RAS	ROMAINS			CHOISIT		
CADUC				EN OSMOSE	INDIVIDU				DÉPLOYÉE
					BANDE DE PROTECTION		ABÎMÉE	CUBE ROMAINS	
C'EST TOUT UN MONDE		ÉDIFICE							EXALTATION
				ANCIEN		OSE			
ZINZINS		CONSERVATEUR				LIE MARQUE		QUARTIER D'OXFORD	
		DÉPORTÉ						DÉMONSTRATIF	BOUT À BOUT
MÉTAL		CONNU		COBALT			ÉCRIVAIN ESPAGNOL ROLLE		
RÂFA				PÈRE DE THÉSÉE					FORME D'ÊTRE
ARTIFICE					INDIGNÉE				

Solution mots flechés d'hier

APÈRE	IRE	S	ACERER	U	DISSOLU	TUILE	VERDI	AE	DON	ANT	ETETE
IRE	RE	NID	ERE	ET	ETA	ALCAN	CE	LINE	LE	DRU	RALE
CON	ET	TARE	ET	ET	ET	ET	BIP	CEUL	OK	AI	
ONS	U	E	E	S	S	S	P	L	O	I	

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la rédaction**  
Mohamed Bouarab

**Rédaction**  
Hassan Bentaleb  
Alain Boucif  
Mouad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Rachid Meftah

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezziif

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Myriem Rebane  
Khadija Halafi  
Mariama Farki  
Elbandooui Elmradi

**Révision**  
Abdelouamin Warach

**Secrétariat**  
Aesma Tabou

**Photographe**  
Ahmed Lazzak

**Correspondants**  
Ahmedou El Kabab (Ladyoune)  
Abdelali Khalfad (Essoussia)

**Collaborateurs**  
Chouaib Salhoum  
Khali Benrouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca - Maroc

**E-mail:**  
liberation@libe.ma  
**Téléphone:**  
0522 61 94 04

**Fax de la rédaction:**  
0522 62 09 72

**Service annonces et publicité**  
E-mail:  
annonces@libe.ma  
Youssef El Goh

Mouss El Youssefi  
Loubna Baghdadli  
Latifa Mounib  
Khaïr At Dohman  
Siham Zeller  
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R  
3<sup>e</sup> Etage - Casablanca  
**Tél:** 0522 31 00 62  
0522 62 32 32  
0522 60 23 44  
Fax: 0522 31 28 30

**Imprimerie**  
Les Editions Maghébines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier de presse  
130/94

Site web:  
www.libe.ma

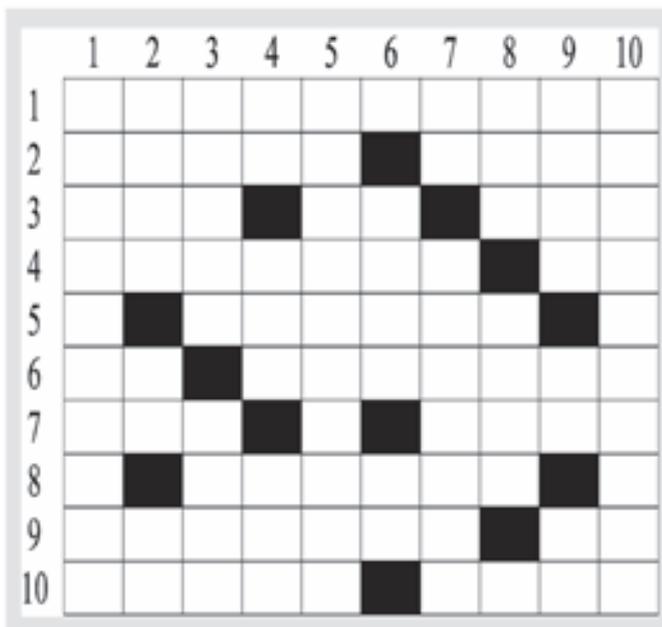
Journal Libération

Libération Maroc

المغرب  
OJL  
MAROC

2017  
www.ojl.ma

## Mots croisés



## HORIZONTALEMENT

- 1- Disparité
- 2- Défense naturelle - Traité armé
- 3- Précis - Condition - Cardinal
- 4- Détourna - Voyelles
- 5- Triste
- 6- Carte - Examiner
- 7- Difficile - Anneau de corde
- 8- Récolte romaine
- 9- Cornuât - Possessif
- 10- Querrelle - Choisis

## VERTICALEMENT

- 1- Figure de rhétorique chère à l'arabe
- 2- Lame - Appris - Drame jeune
- 3- Diplôme - Enchanté
- 4- Personnel - Ouverture - Ville serbe
- 5- Elle exprime les forces en présence
- 6- Aussi - Voyelles
- 7- Il fait sauter - Embrasée
- 8- Saison - Etat d'Europe
- 9- Elle tenait le ciel - En les - Plus secret
- 10- Inhumains

## Solution mots croisés d'hier



## Grilles de sudoku

## Facile

1			4	7				
						7		
8	9	2	6		1		4	
2					4		1	
4	9	6	8		1	2	3	5
3	5							9
6	1		8	4	5		7	
	2							
		7	1					3

## Difficile

			3		8	2		
8							4	
		6				1	9	
	2		7	1				
	6	1	4		5	2	9	
		2	6		3			
5	4			2				
1							2	
6	2		5					

## Moyen

		8				7		
2								5
			3	2		4		
		7	2	6				1
5	6	9	3	7	2		8	
9			1	4	5			
	9		8	6				
1								7
	3					8		

## Expert

		6	1			5	4	3
			3			1		6
		1						
			6	3			7	
2								5
	7			1	9			
							4	
7	4				8			
5	8	2			1	9		

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.  
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

## Solution sudoku d'hier

## Facile

3	7	8	6	9	5	2	1	4
2	6	9	1	4	8	3	5	7
1	4	5	2	3	7	9	6	8
5	8	7	9	1	4	6	2	3
9	2	6	7	5	3	4	8	1
4	3	1	8	2	6	7	9	5
6	9	3	4	8	1	5	7	2
7	1	4	5	6	2	8	3	9
8	5	2	3	7	9	1	4	6

## Difficile

8	1	6	2	7	4	3	9	5
5	4	2	3	9	6	8	1	7
3	9	7	8	5	1	4	6	2
4	7	3	9	6	8	2	5	1
6	8	9	5	1	2	7	4	3
2	5	1	4	3	7	6	8	9
9	2	5	6	4	3	1	7	8
1	3	4	7	8	9	5	2	6
7	6	8	1	2	5	9	3	4

## Moyen

5	6	4	3	2	8	1	9	7
1	2	8	7	4	9	6	5	3
9	3	7	5	6	1	2	8	4
2	5	9	1	7	4	3	6	8
8	7	3	9	5	6	4	1	2
6	4	1	2	8	3	9	7	5
7	1	5	6	3	2	8	4	9
4	9	2	8	1	5	7	3	6
3	8	6	4	9	7	5	2	1

## Expert

5	9	1	3	4	2	6	7	8
6	4	3	7	9	8	2	5	1
2	8	7	5	1	6	3	4	9
7	3	2	8	6	9	5	1	4
9	1	5	4	3	7	8	6	2
4	6	8	2	5	1	9	3	7
1	7	6	9	8	3	4	2	5
3	5	9	1	2	4	7	8	6
8	2	4	6	7	5	1	9	3

# Sport

## Mbappé et Vinicius sauvent le Real Madrid face au Celta Vigo



Tenu en échec à l'heure de jeu, le Real Madrid a fini par s'imposer (2-1) dans la douleur samedi sur la pelouse du Celta Vigo grâce à deux buts de ses stars Kylian Mbappé et Vinicius Junior lors de la dixième journée de Liga.

L'attaquant français, qui retrouvait la compétition après l'ouverture, selon la presse suédoise, d'une enquête pour viol à la suite de son voyage à Stockholm la semaine dernière, a mis le champion d'Espagne en titre sur les bons rails d'une superbe frappe du droit des vingt mètres (20e, 1-0), son sixième but en neuf rencontres de Liga, avant de quitter la pelouse sous les sifflets à la 80e minute.

Conquérant et offensif, le Celta a logiquement égalisé en seconde période par l'attaquant suédois Williot Swedberg (52e, 1-1) au terme d'un beau mouvement collectif, mais a cédé quelques minutes plus tard devant Vinicius Junior (66e, 2-1), parfaitement servi dans la profondeur par l'éternel Luka Modric, 39 ans, à peine entré en jeu.

"Le Celta a vraiment bien joué, avec de l'intensité. Ce soir nous devons notre victoire à cette passe exceptionnelle de Modric. (...) C'est un joueur fantastique, et il continue à l'être, même si ce n'est plus un jeune garçon. C'est une chance pour le Real Madrid de l'avoir", a déclaré l'entraîneur madrilène Carlo Ancelotti.

"Quand ils ont égalisé, je pense que les changements ont donné une nouvelle énergie à l'équipe. C'est une victoire très importante", a estimé le technicien italien, saluant "deux buts spectaculaires" de Mbappé et Vinicius. "Ils ont cette qualité qui peut faire la différence. Ils se sont très bien entraînés pendant cette trêve et ont amélioré leur condition physique, il faut qu'ils continuent ainsi", a-t-il ajouté.

Bousculés, les Merengues (2e, 24 points), prolongent néanmoins leur excep-

tionnelle série d'invincibilité à 42 rencontres en championnat, et reviennent à hauteur de leur grand rival le FC Barcelone, toujours leader avant la réception du Séville FC dimanche, et à une semaine d'un Clásico qui s'annonce brûlant.

Battu à Lille lors de la deuxième journée de C1, le Real, encore loin de la machine à gagner qui a éccœuré l'Europe la saison passée, retrouve mardi le Borussia Dortmund en Ligue des champions pour un remake de la finale de juin, et surtout un premier test de haut niveau.

Plus tôt dans la soirée, Gérone, surprenant troisième l'an passé, a rechuté à domicile face à la Real Sociedad (1-0) dans le choc entre prétendants à l'Europe.

Le petit club catalan (13e, 12 points), qui avait mis fin à une série noire de six matches consécutifs sans victoire toutes compétitions confondues lors de sa dernière sortie face à l'Athletic Bilbao (2-1), s'est incliné pour la quatrième fois en championnat après un but du capitaine basque Mikel Oyarzabal (44e, 1-0).

Quinzième au coup d'envoi, la Real Sociedad signe une très bonne opération en grimpaant à la onzième place, à égalité de points avec son adversaire du soir, toujours loin des places qualificatives en Coupe d'Europe.

Dans l'après-midi, l'Athletic Bilbao (4e, 17 points) s'est relancé et replacé au classement en corrigeant (4-1) l'Espanyol Barcelone (15e, 10 points) grâce notamment à un doublé de son buteur Inaki Williams, tandis que le Betis Séville (6e, 15 points) est allé s'imposer à Pampelune (2-1) face à Osasuna (7e, 15 points) avec une nouvelle réalisation du Brésilien Vitor Roque, prêté par le Barça.

## Messi clôt la saison régulière avec un triplé



Lionel Messi a réussi son deuxième triplé de la semaine pour un succès 6-2 de l'Inter Miami face au New England Revolution en clôture de la saison régulière de MLS samedi.

Miami, déjà assuré du meilleur bilan du championnat nord-américain, a atteint 74 points avec cette victoire, un record en MLS (34 rencontres par équipe), et fera figure de favori pour le titre décerné à l'issue des play-offs qui débutent mercredi.

Messi (37 ans), déjà auteur d'un triplé avec la sélection argentine face à la Bolivie mardi (6-0) en qualification au Mondial-2026 (zone Amsud), a récidivé samedi à domicile

en étant remplaçant au coup d'envoi.

Entré à la 58e minute, l'octuple Ballon d'Or a marqué trois fois en 12 minutes: d'abord d'une frappe limpide à l'entrée de la surface (78e), puis d'un ballon glissé sous le gardien (81e), avant de reprendre un centre acrobatique de Luis Suarez (89e), à chaque fois du pied gauche.

L'Argentin champion du monde 2022 a ainsi marqué à 20 reprises en 19 rencontres de saison régulière cette année, lui qui est revenu en septembre d'une coupure de deux mois due à une blessure à une cheville.

"Après sa blessure importante, nous avons dû être très prudents avec sa guérison et sa réintégration dans notre équipe, ainsi qu'en équipe nationale", a expliqué l'entraîneur Gerardo "Tata" Martino.

Miami affrontera au premier tour des play-offs soit le CF Montréal, soit Atlanta United, qui disputeront le barrage de la conférence Est.

Champion en titre, le Columbus Crew, 2e, affrontera New York au premier tour.

À l'Ouest, le Los Angeles FC de Hugo Lloris et Olivier Giroud s'est emparé de la première place de la conférence grâce à son succès contre San Jose (3-1) combiné à une défaite du LA Galaxy à Houston (2-1).

Champion en 2022, le LAFC affrontera au premier tour le vainqueur du barrage entre Portland et Vancouver.

## La REEF élira son nouveau président le 16 décembre

La Fédération espagnole de football (RFEF), dans la tourmente et sans président depuis juillet, a annoncé vendredi qu'elle élira son nouveau président le 16 décembre, au terme d'un processus devant permettre de renouveler l'ensemble de ses instances.

La vice-présidente de la Fédération, qui dirige l'institution par intérim, "a décidé de lancer le processus électoral" pour le renouvellement de son Assemblée générale et l'élection de son nouveau président, indique la RFEF dans un communiqué.

"Selon le calendrier retenu", l'élection du nouveau président aura lieu "le lundi 16 décembre", précise ce communiqué.

La RFEF n'a plus de président depuis la suspension décidée le 16 juillet de Pedro Rocha, accusé par le Tribunal administratif du Sport d'avoir outrepassé ses fonctions en renvoyant celui qui était alors secrétaire général de la fédération,

Andreu Camps.

Pedro Rocha, par ailleurs mis en cause dans une affaire de corruption, avait été élu à la présidence au mois d'avril pour remplacer Luis Rubiales, démis de ses fonctions pour avoir embrassé de force la joueuse Jenni Hermoso après le sacre de l'équipe d'Espagne lors du Mondial féminin en août 2023.

Le geste de M. Rubiales avait provoqué une vague d'indignation en Espagne et à l'étranger, l'obligeant à démissionner le mois suivant. Il va valoir à l'ancien patron de la fédération un procès pour agression sexuelle, prévu du 3 au 19 février 2025 à Madrid.

Le parquet, qui présente en Espagne ses réquisitions avant l'audience, a réclamé deux ans et demi de prison à l'encontre de l'ex-homme fort du football espagnol: un an pour agression sexuelle et un an et demi pour les pressions exercées sur la joueuse après les faits.

# Victoire à l'arraché du Wydad face au Chabab

*Le Raja coiffé au poteau par la Jeunesse de Soualem*



Ph. Bahafid

Le Wydad Casablanca (WAC) a battu le Chabab Mohammedia (SCCM) par 3 buts à 2, samedi soir au stade Larbi Zaouli de Casablanca, en match comptant pour la 6ème journée de la Botola Pro D1 de football.

Les buts des Casablancais ont été marqués par le Sénégalais Mbaye Niang, auteur d'un doublé (22<sup>e</sup> s.p., 66<sup>e</sup>) et Jamal Harkas (69<sup>e</sup>). Les buts du SCCM ont été inscrits par Aymane Foutat (51<sup>e</sup>)

et Aziz Ennakhli (82<sup>e</sup>, s.p.).

Le Moghreb de Tétouan (MAT), quant à lui, s'est incliné à domicile face au Hassania Agadir (HUSA) sur le score de 2 buts à 0, samedi soir au stade Saniat R'mel de Tétouan.

Les visiteurs se sont imposés grâce à des buts de Mohamed Bakhach (45<sup>e</sup>+5) et Fahd Bendahmane (90<sup>e</sup>+2). Entre temps, le MAT a manqué l'occasion de recoller au score quand Zayd Karrouch a échoué à transformer un

pénalty (86<sup>e</sup>).

Le troisième match disputé samedi, au stade 18 novembre à Khémisset, entre l'Union Touarga (UTS) et le COD Meknes (CODM) s'est soldé sur un nul blanc.

Vendredi, le Raja de Casablanca a été battu au stade municipal de Berrechid par la Jeunesse sportive Soualem par 2 buts à 1.

Mohamed Zrida a ouvert le score pour les Verts à la 50<sup>e</sup> minute du jeu. Tawfiq Razko a égalisé pour les locaux, avant que Mohamed El Khaloui ne double la mise (90<sup>e</sup>+3).

Plus tôt dans la soirée, le Renaissance Berkane est allé chercher les trois points sur la pelouse de la Renaissance Zemamra (3-1).

Les réalisations des Oranges ont été inscrites par Yassine Lebhiri (45<sup>e</sup>+2), Paul Valere Bassene (45<sup>e</sup>+4) et Lamine Camara (54<sup>e</sup>). Les locaux ont réduit l'écart par Ayoub Tine (59<sup>e</sup>).

Pour sa part, l'AS FAR avait remporté le derby rbati face au FUS de Rabat (1-0). L'unique but des Militaires, lors de ce match disputé au stade municipal à Kénitra a été signé Amine Zahzouh (51<sup>e</sup>).

A noter que la page de cette 6ème journée de la Botola devait être tournée dimanche avec la tenue du match OCS-IRT.

*Championnat d'Afrique des clubs champions de handball*

## Consécration d'Al Ahly d'Egypte

Le club égyptien d'Al Ahly a remporté son septième Championnat d'Afrique des clubs champions de handball, messieurs, le deuxième d'affilée, en battant samedi soir en finale le club béninois de Flowers CNSS sur le score de 43 à 22.

Les Egyptiens s'étaient imposés l'année dernière face à la JS de Kinshasa par 37 à 23.

Al Ahly s'est hissé en finale aux dépens de son rival du Zamalek (26-25), alors que Flowers CNSS a validé son ticket au détriment de Mountada Derb Sultan (40-38).

La troisième place a été décrochée par le Zamalek qui a battu plus tôt dans la journée Mountada Derb Sultan (35-25).

Chez les dames, le titre est revenu au club angolais de Petro Atletico qui a surclassé samedi en finale la formation tunisienne de l'AS Féminine du Sahel par 35 à 30.

Le club angolais a validé son ticket pour la finale en battant Al Ahly d'Egypte (31-18), alors que l'AS Féminine du Sahel a éliminé le club congolais de l'AS Otoho (32-23). En match pour la troisième place, Al Ahly a battu l'AS Otoho 31 à 22.



## Divers

### Saut d'obstacles

L'équipe "Cannes Stars" a remporté, vendredi soir, le Grand Prix du Longines Global Champions Tour, dont la finale devait se tenir dimanche à Rabat.

Pour leur première participation, les "Cannes Stars" ont gagné le titre avec un total de 301 points.

A cette occasion, la fondatrice de l'équipe, Deborah Mayer, s'est dite heureuse de remporter le titre de cette édition, notant que les "Cannes Stars" ont réalisé un grand rêve, grâce aux efforts de toutes les composantes de la formation.

L'équipe "Riesbeck International" a occupé la 2ème place avec 281 points, devant "Stockholm Hearts" et "Doha Falcons".

De son côté, Philipp Weishaupt représentant "Riesbeck International" regrette d'avoir perdu un titre, qu'ils ont remporté les deux précédentes éditions, assurant que son équipe reviendra plus forte l'année prochaine.

Ces quatre équipes sont assurées de participer aux Global Champions Playoffs, prévus en Arabie Saoudite en novembre prochain.

Le Grand Prix de la Ligue des champions 2024 (individuel) devait avoir lieu dimanche.

### Voile

Les championnats du Maroc 2024 de voile légère pour les catégories "Optimist" et "Ilca 4", se tiendront du 22 au 26 octobre à la ville de Mohammedia, ont annoncé les organisateurs.

Organisés par l'Association sportive du yacht Club du Maroc (ASYCM) sous l'égide de la Fédération Royale marocaine de voile, ces championnats réunissent 12 clubs et plus de 70 athlètes représentant les différentes villes du Maroc, précise-t-on dans un communiqué. La série "optimist" concerne des athlètes âgés de 6 à 15 ans, tandis que la série "Ilca 4" est conçue pour les athlètes entre 16 et 18 ans. Les championnats des séries "Ilca 4" réservées exclusivement aux filles à l'international et "Ilca 7" pour les plus de 18 ans seront organisés ultérieurement.

Les courses de voile demandent une bonne expérience nautique, une connaissance des conditions océano-météorologiques (Mer, vent, courant...) et une maîtrise du parcours. Elles requièrent également un esprit d'équipe, de respect et de solidarité en cas de problèmes en mer, ainsi qu'un comportement éco-responsable.

## Coup d'envoi à Dakhla de la 1<sup>ère</sup> édition de la compétition nationale et internationale de pêche sportive



Le coup d'envoi de la 1ère édition de la compétition nationale et internationale de pêche sportive "Surf Casting No Kill", a été donné, samedi à Dakhla.

Organisée par le Conseil provincial du tourisme d'Oued Eddahab, avec le soutien et en partenariat avec l'Office chérifien des phosphates (OCP), cette manifestation sportive qui se poursuit jusqu'au 2 novembre, vise à renforcer l'attractivité culturelle et sportive des provinces du Sud du Royaume et à mettre en avant les potentialités exceptionnelles de la région Dakhla-Oued Eddahab.

Cette compétition se veut une expérience unique aux passionnés de pêche sportive du Maroc et de l'étranger, combinant à la fois l'excellence sportive et le respect de l'environnement, en adoptant la règle de "No kill" signifiant "Pas de mise à mort",

une pratique consistant à remettre à l'eau vivant le poisson capturé, à même de contribuer à la préservation de l'écosystème marin de la région.

Dans une déclaration à la MAP, le président du Conseil provincial du tourisme d'Oued Eddahab, Othmane Aamar, a indiqué que l'organisation de cette compétition vise à mettre en exergue les atouts naturels de la perle du Sud, devenue une destination de choix pour les différentes disciplines des sports nautiques.

M. Aamar a également émis l'espoir que cette compétition devienne un rendez-vous annuel incontournable pour contribuer davantage au rayonnement touristique de la ville.

Pour sa part, le directeur régional du département de la Jeunesse, Mohamed Kabach, a noté que cette manifestation sportive

est marquée par la participation de plus de 23 compétiteurs principalement des jeunes représentant différentes villes marocaines.

Il a aussi noté que cette compétition contribuera au rayonnement touristique, faisant savoir que cette manifestation verra la participation des pêcheurs marocains qualifiés et ceux venus de plusieurs pays.

Cette compétition qui se déroule en deux manches nationales, du 19 au 21 octobre, devait permettre aux meilleurs pêcheurs sportifs marocains de s'affronter dans des conditions de pêche optimales.

Cette étape cruciale devait servir de sélection pour les compétiteurs qui auront l'opportunité de représenter le Maroc lors de la phase internationale.

Outre l'aspect sportif et environnemental, cette compétition mettra également l'accent sur la dimension sociale, à travers l'organisation d'une caravane médicale les 25 et 26 octobre, portant sur des consultations médicales gratuites et de soins spécialisés.

Cet événement sportif bénéficie du soutien des autorités locales, du Conseil régional, de la Société Marocaine d'Ingénierie Touristique (SMIT) et de la Wilaya de Dakhla-Oued Eddahab, ainsi que du Groupe Barid Al-Maghrib.

Cette manifestation a pour objectif de créer une nouvelle dynamique dans la perle du Sud, connue pour ses atouts et potentialités touristiques lui permettant de s'ériger en une destination sportive privilégiée.

Dans un marché d'Addis Abeba

## Rien ne se perd, tout se transforme

Un sac hors d'âge posé sur le dos, Dereje Enigdamekonen avale dès l'aube les kilomètres dans les venelles du marché de Merkato, dans la capitale éthiopienne Addis Abeba. "Korale, korale", lance-t-il régulièrement.

"Korale", c'est un néologisme en amharique, la langue nationale en Éthiopie, pour désigner ces milliers de collecteurs, des hommes dans leur immense majorité, qui achètent ou récupèrent jerricans, matériels électriques, chaussures et autres pelles, la plupart du temps en mauvais état.

Ces objets sont ensuite soit restaurés pour leur donner une seconde vie, soit démontés pour récupérer certaines pièces détachées, ou bien encore transformés.

Dereje Enigdamekonen, 45 ans, fait ce travail depuis environ un an, "qu'il fasse soleil ou qu'il pleuve", sourit-il, affirmant acheter "tout ce qui peut être réutilisé".

Pour un kilo de métal collecté, il peut tirer environ 40 birrs (environ 30 centimes d'euro) et pour des jerricans, selon les tailles, entre 3 et 25 birrs.

"Les déchets peuvent être transformés en argent", affirme-t-il.

"Les plastiques que nous collectons

peuvent par exemple être transformés en assiettes (...), tandis que les métaux sont envoyés dans des usines, fondus et recyclés", poursuit Mikiyas Mesele, 33 ans, "korale" depuis qu'il est enfant.

Après leur collecte, les "korales" convergent vers Minalesh Tera, un quartier de Merkato dont le nom signifie "Qu'est-ce que tu as ?" en amharique.

Dans les ruelles, les petites boutiques en tôle se succèdent. C'est ici que les récupérateurs vendent leurs trousseaux du jour, notamment à des intermédiaires, comme Tesfaye Getahun, en plein désosage d'une énorme imprimante.

A grands coups de maillets, il isole la carte mère et certaines pièces en aluminium.

Que ce soit des ordinateurs ou bien encore de vieux téléviseurs, Tesfaye Getahun recycle tout. "Ils ne sont plus utilisés et s'ils sont laissés ainsi (dans la nature), ils peuvent polluer l'environnement. Mais s'ils sont démontés et vendus en pièces détachées, cela contribue à éviter de polluer", assure-t-il.

Les plus de quatre millions d'habitants de la capitale éthiopienne produisent annuellement quelque 400.000 tonnes de déchets, selon les chiffres publiés en 2020 par le Programme des Na-



tions unies pour le développement (UNDP).

Et si 70% sont collectés, "30% sont déversés dans les rivières, conservés dans des décharges locales informelles ou perdus dans l'inefficacité du système de gestion des déchets", soulignait l'agence onusienne.

"Nous gagnons notre vie et nous aidons également l'environnement car ces articles ne sont pas biodégradables", soutient Tamirat Dejene, assis sur une chaise à l'intérieur d'une petite boutique

où s'entassent des bidons.

Le jeune homme de 21 ans récupère depuis quatre ans des objets en plastique et affirme pouvoir gagner entre 500 et 1.000 birrs par jour (entre 3,70 et 7,50 euros par jour), une aubaine dans ce pays d'Afrique de l'Est d'environ 120 millions d'habitants où 34,6% de la population vit sous le seuil de pauvreté, selon la Banque mondiale.

"C'est bénéfique pour Addis Abeba: si ces déchets n'étaient pas collectés, les décharges de la ville déborde-

raient. Ainsi, nous gagnons notre vie tout en apportant une solution", poursuit-il.

Les objets confectionnés à Minalesh Tera sont ensuite vendus dans des boutiques de la capitale et aux quatre coins du pays. Et parfois même au-delà, comme pour Biruk Shimelae, qui confectionne des poêles à charbon en aluminium à partir de métaux qu'il rachète aux "korales" et les écoule jusqu'au Soudan, à Djibouti et en Somalie.

### Recettes

## Tajine de crevettes



#### Ingrédients :

250 g de crevettes décortiquées  
1 boîte de pulpe de tomates (ou 2 tomates râpées)  
1 oignon  
1 gousse d'ail  
1/2 cc de sel  
1/2 cc de cumin  
1/2 cc de paprika  
1 cs de persil haché  
1 cs de coriandre hachée  
1 filet d'huile d'olive

#### Préparation :

Épluchez l'oignon et la gousse d'ail puis coupez-les en petits morceaux.

Dans un tajine, versez un filet d'huile d'olive.

Ajoutez par dessus l'oignon et

l'ail et faites-les revenir jusqu'à ce qu'ils deviennent fondants.

Versez ensuite la pulpe tomate par dessus et mélangez.

Ajoutez-y ensuite les épices : le sel, le cumin et le paprika.

Mélangez puis disposez les crevettes par dessus.

Si vos crevettes sont crues, ce tajine serait bien meilleure (ici j'ai beaucoup de mal à en trouver).

Couvrez et laissez mijoter 5 minutes si vos crevettes sont déjà cuites comme ici ou 10-15 minutes si elles sont crues.

Ajoutez ensuite le persil et la coriandre hachés sur le dessus et servez aussitôt votre tajine de crevettes.

Bon appétit !

### Emoi au championnat du monde de marrons

## Un octogénaire soupçonné de triche

Il avait un marron en acier dans sa poche : un octogénaire, vainqueur du championnat du monde de conkers en Angleterre, est soupçonné d'avoir triché et les organisateurs de ce jeu traditionnel mènent l'enquête.

Le jeu, qui se dispute à deux, consiste à faire tournoyer un marron au bout d'une ficelle dans le but de fracasser celui de son adversaire.

Cette année, David Jakins, un ingé-

nieur à la retraite de 82 ans, a remporté le titre masculin lors de l'édition qui s'est tenue dimanche dans le village de Southwick, dans l'est de l'Angleterre. Il s'agissait de la 46ème tentative pour ce vétéran, qui concourt depuis 1977.

Le jeu, qui se dispute à deux, consiste à faire tournoyer un marron au bout d'une ficelle dans le but de fracasser celui de son adversaire.

Cette année, David Jakins, un ingé-

nieur à la retraite de 82 ans, a remporté le titre masculin lors de l'édition qui s'est tenue dimanche dans le village de Southwick, dans l'est de l'Angleterre. Il s'agissait de la 46ème tentative pour ce vétéran, qui concourt depuis 1977.

Mais une réplique de marron métallique a été retrouvée par les organisateurs dans sa poche après sa victoire. David Jakins, lui, dément l'avoir utilisée dans la compétition.

Le finaliste malheureux, Alastair Johnson-Ferguson, est sceptique. "Mon marron s'est désintégré en un seul coup, ce qui n'arrive jamais. Je soupçonne une fraude et j'ai fait part de ma surprise aux organisateurs", a-t-il déclaré au journal The Daily Telegraph.

L'émotion est d'autant plus grande que David Jakins était chargé de percer et d'insérer les ficelles dans les marrons des participants, en tant que "King Conker".

St John Burkett, membre du comité organisateur, a indiqué à l'AFP qu'une enquête était en cours mais que les premiers éléments tendaient à disculper Jakins.

"Nous devons encore rassembler d'autres témoignages. Nous sommes aussi en train d'examiner de près une vidéo", a-t-il déclaré. "Les preuves disponibles semblent exonérer M. Jakins mais nous devons encore confirmer cela", a ajouté M. Burkett.

Plus de 200 personnes ont participé à ce championnat du monde, qui s'est tenu devant 2.000 spectateurs et permet de lever des fonds pour des organisations caritatives.

L'origine du jeu est réputée remonter à 1848 sur l'île de Wight, dans la Manche, mais le championnat du monde est organisé depuis 1965. Il a depuis essaimé hors du Royaume-Uni : un championnat est notamment organisé chaque année en Dordogne, en France.

